

**COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC**

PRÉSENTS : Me MARCEL BLANCHET, président
M. JOHN ZACHARIAS, commissaire
M. SERGE COURVILLE, commissaire

**AUDITIONS PUBLIQUES DU
13 JUIN 2008 - TROIS-RIVIÈRES**

M. DENIS FONTAINE,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT D'INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION DE :	
M. FRANÇOIS PHILIBERT, président de l'Association libérale de la circonscription électorale de Trois-Rivières	14
MME FRANÇOISE HOGUE PLANTE, présidente Association du Parti libéral de la circonscription de Maskinongé	29
Me ANDRÉ GABIAS, avoat, à titre personnel, accompagné de Mme Françoise H. Viens, conseillère municipale de la Ville de Trois-Rivières	34 et 48
M. LUDWIG HADOCK, à titre personnel	57

- - - - -

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION 62

PRÉSENTATION DE :

MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS,
à titre personnel 71

M. ROBERT GAUTHIER,
Président Parti québécois de Maskinongé, accompagné de M.
Jacques Pelletier, registraire du parti, et M. Rémi
Désilets 92, 100 et 103

- - - - -

1 processus d'élaboration d'une carte électorale.
2 Je vous rappelle brièvement le processus prévu
3 par la loi, avec l'échéancier qui est également
4 prévu. Alors, la loi prévoit qu'après chaque
5 deux (2) élections générales, il faut revoir la
6 carte électorale pour tenir compte des
7 mouvements de population. La carte qui est
8 actuellement en vigueur a été adoptée en deux
9 mille un (2001), elle a servi pour l'élection
10 générale de deux mille trois (2003) et celle de
11 deux mille sept (2007). La loi prévoit que dans
12 l'année qui suit la deuxième élection, la
13 Commission de la représentation a une année pour
14 produire une proposition de nouvelle carte
15 électorale. Alors, l'élection de deux mille
16 sept (2007) ayant eu lieu le vingt-six (26) mars
17 deux mille sept (2007), nous avons produit à
18 l'Assemblée nationale, le douze (12) mars
19 dernier, la proposition qui est présentement en
20 consultation.

21 La loi prévoit que dans les six (6) mois qui
22 suivent ce dépôt, la Commission doit consulter
23 la population sur sa proposition. Alors, c'est
24 ce que nous faisons et c'est ce que nous
25 complétons aujourd'hui même, c'est notre

1 vingt-quatrième audition publique, on a vraiment
2 fait le tour du Québec, alors c'est notre
3 dernière journée d'audition publique pour
4 compléter l'opération consultation de la
5 population.
6 Après cela, nous allons aussi avoir une séance
7 réservée aux membres de l'Assemblée nationale.
8 Les députés de l'Assemblée nationale ont un
9 moment qui leur est réservé par la loi pour nous
10 faire part de leurs commentaires sur notre
11 proposition. Nous espérons pouvoir tenir cette
12 séance de l'Assemblée nationale ce printemps,
13 mais semble-t-il que ça ne sera pas possible, ce
14 serait quelque part en début d'automne.
15 Après cette séance avec le Parlement, la loi
16 prévoit que la Commission doit déposer un
17 nouveau rapport qui tient compte des
18 consultations que nous avons faites. Ce rapport,
19 nous prévoyons pouvoir le déposer -- on l'espère
20 bien, en tout cas -- au début de la session
21 d'automne, en octobre.
22 Alors, la loi prévoit qu'aussitôt ce nouveau
23 rapport produit, la Commission de l'Assemblée
24 nationale doit, dans les cinq (5) jours qui
25 suivent le dépôt de notre rapport, tenir un

1 débat de cinq (5) heures sur notre proposition
2 et, après ce débat de cinq (5) heures, la
3 Commission de la représentation a dix (10) jours
4 pour adopter la carte finale. Cette carte-là
5 doit être publiée à la Gazette officielle, ce
6 qui prend à peu près deux (2) semaines, et elle
7 ne peut entrer en vigueur avant l'expiration
8 d'un trois (3) mois après sa publication. Ce
9 qui nous situe, si le scénario, en fait, que
10 nous avons proposé tient la route, ce qui nous
11 situerait avec une nouvelle carte qui pourrait
12 s'appliquer à compter de la fin février deux
13 mille neuf (2009).
14 Alors, voilà pour le processus. Mais encore une
15 fois, la consultation publique que nous
16 complétons aujourd'hui est pour nous extrêmement
17 importante. On a, bien sûr, élaboré notre
18 proposition à partir de beaucoup d'informations
19 dont on disposait, mais qui de mieux placé que
20 la population concernée par notre proposition
21 pour nous éclairer sur ce qu'elle souhaite
22 réellement et sur les possibles difficultés que
23 notre proposition peut occasionner. Alors,
24 c'est dans ce sens-là qu'on est ici, pour vous
25 écouter.

1 Je vais laisser la parole quelques instants à
2 monsieur Zacharias qui va nous présenter le
3 cadre légal dans lequel on a à agir.

4 Alors, s'il vous plaît, John.

5 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**

6 Merci, monsieur Blanchet.

7 Le travail de délimitation de la carte
8 électorale du Québec exige une analyse
9 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
10 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
11 travail. Il convient de vous rappeler ce
12 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.

13 La Loi électorale précise qu'une circonscription
14 doit représenter une communauté naturelle en
15 fonction de facteurs démographiques,
16 géographiques et sociologiques. On parle donc
17 ici de la configuration d'une région, de
18 l'organisation de son réseau routier, des
19 limites des arrondissements, des municipalités
20 et des MRC, de la densité de population et de
21 son taux de croissance.

22 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
23 façon dont la vie est organisée sur le
24 territoire et la présence de pôles ou de
25 communautés d'intérêt économique constituent

1 d'autres exemples de facteurs à considérer.
2 De plus, pour assurer une certaine équité entre
3 les circonscriptions et les électeurs, la loi
4 précise que chaque circonscription doit
5 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
6 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
7 moins de la moyenne provinciale, soit
8 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
9 électeurs, selon la liste électorale permanente.
10 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
11 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
12 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
13 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
14 bien tenir compte des particularités de chaque
15 région.
16 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
17 équilibre possible entre l'égalité du vote et
18 les communautés naturelles de manière à assurer
19 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
20 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
21 principes qui ressortent de l'importante
22 décision rendue en dix-neuf cent
23 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
24 Canada relativement à la délimitation des
25 circonscriptions électorales.

1 Malgré les bouleversements compréhensibles que
2 les changements proposés peuvent provoquer dans
3 certaines régions, la Commission ne peut se
4 soustraire à cette obligation de recherche
5 d'équilibre. La délimitation de la carte
6 demande donc de faire, bien évidemment, un
7 examen attentif de chaque région, mais
8 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
9 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
10 de toutes les régions du Québec.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, merci John.

13 Et juste avant de vous céder la parole, je vais
14 demander à monsieur Courville de nous résumer
15 brièvement la proposition que nous avons
16 préparée pour votre région.

17 Alors, s'il vous plaît, Serge.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Merci, monsieur Blanchet.

20 Bonjour. Alors, je vous inviterais d'abord à
21 regarder les cartes à l'écran afin de vous aider
22 à mieux vous situer dans le processus en cours.
23 Cette carte-ci montre l'évolution du nombre
24 d'électeurs par municipalité depuis l'an deux
25 mille (2000). Les cercles de couleur rouge

1 indiquent une évolution positive et ceux de
2 couleur bleue, une croissance négative. À noter
3 que pour la même période, le taux de croissance
4 du Québec a été de cinq virgule huit pour cent
5 (5,8 %).

6 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude de
7 la région, nous avons constaté que la
8 circonscription de Laviolette était sur le point
9 de devenir une exception négative avec un écart
10 de moins vingt-quatre pour cent (-24 %). Pour
11 corriger son déficit d'électeurs, nous suggérons
12 de lui ajouter les municipalités de
13 Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban. Ce
14 changement permettrait de regrouper toutes les
15 municipalités de la MRC de Mékinac dans
16 Laviolette. Cette circonscription serait ainsi
17 ajustée aux limites de la région administrative
18 de la Mauricie.

19 À l'ouest de la rivière Saint-Maurice, nous
20 proposons également un changement entre les
21 circonscriptions de Maskinongé et de
22 Trois-Rivières afin de mieux équilibrer leur
23 nombre d'électeurs respectif. Nous suggérons
24 d'abord de consolider le noyau urbain de la
25 Ville de Trois-Rivières à l'intérieur d'une

1 seule circonscription. Elle serait
2 essentiellement délimitée par le boulevard des
3 Chenaux et l'autoroute 55.
4 Quant à la partie située au nord du boulevard
5 des Chenaux, elle serait ajoutée à la
6 circonscription de Maskinongé.
7 Vous remarquerez enfin que les circonscriptions
8 de Saint-Maurice et de Champlain conserveront la
9 même délimitation.
10 Voilà qui résume la proposition de délimitation
11 dans la région de la Mauricie.
12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
13 Alors, merci, Serge.
14 Maintenant, la parole est à vous. Je tiens à
15 vous informer que les propos que vous allez nous
16 tenir sont enregistrés et seront retranscrits
17 pour ensuite être déposés sur notre site Web
18 dans les prochains jours. C'est la même chose
19 pour les mémoires qui nous seront produits, ces
20 mémoires-là seront numérisés et également
21 reproduits sur notre site Web afin que la
22 population en général puisse y avoir recours et,
23 pour nous, ça serait important aussi de garder
24 une suite de ce qui aura été dit pour que nous
25 puissions y référer quand nous aurons à

1 délibérer pour prendre une décision finale.
2 Alors, sans plus tarder, je vais demander à
3 notre secrétaire, monsieur Fontaine, d'appeler
4 le premier intervenant.

5 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

6 Oui, Monsieur le Président. J'appellerais donc
7 tout d'abord monsieur François Philibert.
8 Monsieur Philibert est président de
9 l'Association du Parti libéral de
10 Trois-Rivières, il est accompagné de monsieur
11 Ludwig Haydock.

12 Allez-y donc. Oui, donc monsieur Philibert nous
13 remet une copie de son mémoire. Dix (10),
14 parfait. Je vais les prendre et les remettre
15 aux commissaires.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, bonjour, monsieur Philibert, nous vous
18 écoutons.

19 **M. FRANÇOIS PHILIBERT :**

20 Monsieur le Président. Alors, je vais lire mon
21 texte et puis je peux passer des commentaires,
22 c'est permis? Oui.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 C'est à votre convenance.
25

1 (+3,9 %), aucune modification de recommandée;
2 Lavolette : moins vingt-quatre pour cent (-24
3 %), ajout de territoire;
4 Maskinongé : neuf point six pour cent (+9.6 %)
5 en supplément, transfert du territoire avec
6 Trois-Rivières;
7 Saint-Maurice : moins dix-neuf point quatre pour
8 cent (-19.4 %), aucune modification;
9 Trois-Rivières : moins seize virgule cinq pour
10 cent (-16.5 %), transfert de territoires avec
11 Maskinongé, comme vous l'avez expliqué.
12 On remarque que tous les comtés, sauf
13 Lavolette, sont à l'intérieur des limites de
14 vingt-cinq pour cent (25 %), plus ou moins.
15 Pour le comté de Saint-Maurice, aucune
16 modification n'est proposée. Pour le comté de
17 Trois-Rivières dont l'écart est inférieur à
18 celui du comté de Saint-Maurice, des
19 modifications importantes, et je dis
20 importantes, de territoires sont proposées.
21 Soulignons que le développement domiciliaire
22 actuel dans le comté de Trois-Rivières se
23 réalise dans la partie nord de la Ville de
24 Trois-Rivières, justement dans la zone qui
25 serait transférée dans le comté de Maskinongé.

1 C'est un secteur actuellement très dynamique en
2 termes de développement.
3 Puis je pourrais me permettre un petit aparté
4 pour expliquer un peu le développement de la
5 région, je le fais d'une façon très humble, là,
6 je ne suis pas historien et tout, mais en tout
7 cas, j'ai tout le temps vécu à Trois-Rivières.
8 Alors, à l'époque il y avait Trois-Rivières,
9 l'ancienne ville, qui ressemble au comté ou à
10 peu près, et puis il y a Trois-Rivières-Ouest
11 qui était à l'ouest, c'était une paroisse, et
12 durant les années soixante (60), il y a un
13 secteur au nord qui était annexé, c'est le
14 secteur du village des Forges qui correspond au
15 territoire, je pense, qui était inclus dans tout
16 le comté. Et puis durant cette époque-là, comme
17 j'ai dit, Trois-Rivières-Ouest était simplement
18 une petite paroisse.
19 Durant les années... au début des années
20 soixante-dix (70) est arrivée la construction de
21 l'autoroute 755, l'autoroute urbaine qui
22 traverse Trois-Rivières, ce qui a eu pour effet
23 de développer tous les territoires. Au lieu que
24 Trois-Rivières se développe du sud au nord, la
25 région de Trois-Rivières, région métropolitaine,

1 s'est développée de l'est à l'ouest, donc
2 Trois-Rivières-Ouest, il y a eu un boum
3 domiciliaire extraordinaire, ainsi que le
4 Cap-de-la-Madeleine. Et ça, ç'a duré durant les
5 années soixante-dix (70), quatre-vingt (80) et
6 même début quatre-vingt-dix (90).
7 Maintenant, tout le secteur de Trois-Rivières au
8 sud, le comté qu'il resterait, s'est
9 pratiquement tout développé et toute la zone qui
10 serait annexée à Trois-Rivières est toute
11 développée. D'ailleurs, l'ancienne Ville de
12 Trois-Rivières-Ouest, c'est ça, l'ancienne Ville
13 de Trois-Rivières-Ouest a bien mené son
14 développement, ils ont densifié le côté est de
15 l'autoroute 55 avant de permettre du
16 développement domiciliaire du côté ouest.
17 Donc, je reviens à mon papier, notre papier.
18 Proposition du DGE. Le DGE propose de
19 transférer la partie nord du comté de
20 Trois-Rivières vers le comté de Maskinongé. De
21 l'autre côté, une partie importante de
22 l'ancienne Ville de Trois-Rivières-Ouest serait
23 incluse dans le comté de Trois-Rivières.
24 Conséquences suites aux modifications proposées,
25 augmentation future du nombre d'électeurs. Le

1 fait de retrancher la zone nord du comté diminue
2 considérablement la capacité d'augmentation du
3 nombre d'électeurs dans le comté. La zone
4 ajoutée provenant du comté de Maskinongé n'offre
5 pas, à notre avis, le potentiel de développement
6 domiciliaire de la zone nord du comté de
7 Trois-Rivières. Comme j'ai dit tantôt, tout est
8 densifié.

9 Depuis quelques années, la croissance du comté
10 de Trois-Rivières s'est effectuée dans la zone
11 nord du comté, on observe un retour de personnes
12 retraitées vers leur région natale. Ça, c'est
13 un point d'interrogation, mais moi, je le vois,
14 là, j'ai des gens qu'on connaît, des gens qui
15 ont cinquante-cinq (55) ans qui reviennent à
16 Trois-Rivières, puis s'achètent des maisons,
17 puis il y a des gens... ça se développe à
18 Trois-Rivières.

19 Voici les statistiques obtenues de la Ville de
20 Trois-Rivières pour les deux (2) districts
21 électoraux de la Ville de Trois-Rivières
22 localisés au nord du comté. J'ai pris des
23 statistiques de deux (2) districts électoraux de
24 la Ville parce que ce n'est pas recoupé
25 exactement nord et sud du boulevard des Chenaux.

1 Si on peut agrandir. Donc, le district des
2 Forges, c'est vraiment au nord de des Chenaux,
3 puis le district Les Terrasses est un peu à...
4 bien, il y a une petite partie qui est au nord
5 de des Chenaux, mais c'est une partie qui a du
6 développement.

7 Donc, les statistique. Si on prend les Forges,
8 nombre d'électeurs en deux mille un (2001), cinq
9 mille neuf cent vingt-huit (5928); nombre
10 d'électeurs en deux mille huit (2008), six mille
11 deux cents (6200); écart trois cent trente-huit
12 (338). Puis rien qu'à voir, on voit bien, il y
13 a des développements dans ce coin-là. Les
14 Terrasses aussi une augmentation de mille cent
15 soixante-dix (1170) électeurs entre deux mille
16 un (2001) et deux mille huit (2008). Et bien
17 qu'il y a un petit peu de développement sur la
18 Côte Rosemont au sud de des Chenaux, moi, je
19 dirais que la majeure partie du mille cent
20 soixante-dix (1170) vient du côté nord du
21 boulevard des Chenaux. C'est ça. Pour un
22 total, si on fait le total avec les deux (2), ça
23 fait une augmentation de quinze cents (1500)
24 électeurs. Ce n'est pas énorme, là, mais c'est
25 une augmentation.

1 Et si on compare avec la variation de l'ensemble
2 du comté, alors en bas, comté de Trois-Rivières,
3 en l'an deux mille (2000), trente-six mille deux
4 cent quatre-vingt-un (36 281) électeurs, c'est
5 un chiffre qui a été obtenu, je crois qu'on peut
6 avoir accès, là, les statistiques du comté, ça
7 vous pourriez les vérifier. Trente-sept mille
8 (37 000), en deux mille huit (2008)... ou plutôt
9 en... je pense c'est décembre deux mille sept
10 (2007), trente-sept mille (37 000), il y a eu
11 une augmentation de quatre cent soixante-six
12 (466) électeurs entre deux mille un (2001), deux
13 mille huit (2008).

14 Donc, le comté de Trois-Rivières a eu une
15 augmentation de quatre cent soixante-six (466)
16 électeurs durant cette période-là, mais les deux
17 (2) districts qui sont pratiquement au nord de
18 des Chenaux ont une augmentation de mille cinq
19 cents (1500) électeurs. Qu'est-ce que ça veut
20 dire? C'est que l'augmentation est au nord,
21 dans la zone nord, il y a même une diminution de
22 tout le territoire au sud de des Chenaux qui
23 fait que la variation totale est de quatre cent
24 soixante-six (466).

25 Alors, je reviens à mon texte, je me répète un

1 peu, vous m'excuserez, là. On remarque que
2 l'augmentation du nombre d'électeurs de ces deux
3 (2) secteurs est supérieure à l'augmentation du
4 nombre d'électeurs du comté pour la même
5 période. On conclut qu'il y a des croissances
6 des électeurs dans le secteur sud, des
7 croissances dans la zone nord du comté. Rien
8 qu'à voir, on voit bien, le centre... tout
9 Trois-Rivières est tout développée, c'est juste
10 de la densification qu'il pourrait y avoir, mais
11 il n'y a plus... il n'y a plus de développement
12 au sud de des Chenaux.

13 Retrancher la zone nord du comté de
14 Trois-Rivières ferait en sorte que le nombre
15 d'électeurs du comté pourrait réduire dans le
16 futur, il n'y aurait plus de zone de... la
17 population vieillit à Trois-Rivières, ceux dans
18 les vieux quartiers, alors cette population-là
19 ne serait peut-être pas remplacée, puis il n'y a
20 plus de place pour grandir, donc la
21 population... le nombre d'électeurs pourrait
22 diminuer.

23 Comme la moyenne provinciale du nombre
24 d'électeurs augmenterait dans le futur s'il n'y
25 a pas de comté additionnel, le nombre de... le

1 comté de Trois-Rivières pourrait se trouver en
2 déficit de population dans le futur encore une
3 fois, une autre modification des limites du
4 comté serait alors requise.
5 Donc, le constat, c'est que selon la
6 proposition, il n'y a plus d'augmentation de
7 population possible; selon les statistiques, il
8 y aurait même une baisse de population; et la
9 moyenne provinciale risque d'augmenter, alors on
10 serait encore devant un problème.
11 Deuxième conséquence, sentiment d'appartenance.
12 Nous n'avons pas de statistique précise, mais la
13 modification aurait pour conséquence de déplacer
14 environ seize mille (16 000) électeurs de
15 Maskinongé vers le comté de Trois-Rivières et de
16 déplacer environ neuf mille (9000) électeurs de
17 Trois-Rivières vers le comté de Maskinongé, pour
18 un écart net de sept mille (7000) électeurs.
19 C'est ça qu'on veut aller chercher, sept mille
20 (7000) électeurs. Environ vingt-cinq mille
21 (25 000) électeurs seraient donc touchés pour un
22 écart de sept mille (7000) électeurs. Nous
23 croyons qu'il est important pour un électeur de
24 développer un sentiment d'appartenance à un
25 comté et à un député. Le fait de déplacer

1 autant de personnes ne reflète pas cette
2 philosophie.
3 Autre conséquence, historique. Le comté... la
4 zone du comté qui serait retranchée du comté de
5 Trois-Rivières est en partie composée du secteur
6 les Forges. Durant les années soixante (60), le
7 village des Forges a été annexé à la Ville de
8 Trois-Rivières, l'annexion a été douloureuse
9 pour X raisons.
10 À l'époque, ce secteur était isolé des zones
11 développées de Trois-Rivières plus au sud. Tout
12 au long des années et au fur et à mesure de
13 l'expansion de la Ville de Trois-Rivières vers
14 le nord, un sentiment d'appartenance du village
15 des Forges s'est développé. Les Forges font
16 partie du comté de Trois-Rivières. En
17 transférant la zone nord vers le comté de
18 Maskinongé, on efface quarante (40) ans
19 d'histoire.
20 Le futur. Le DGE a choisi de ne pas adresser la
21 situation du comté de Saint-Maurice dont le
22 nombre d'électeurs est de dix-neuf virgule
23 quatre pour cent (19,4 %) inférieur à la moyenne
24 nationale. Est-ce que le DGE envisage la future
25 disparition -- dans le futur, la disparition de

1 son comté?

2 Bien que nous nous opposerions à cette
3 situation, advenant la disparition du comté de
4 Saint-Maurice, les électeurs du comté de
5 Saint-Maurice seraient inclus dans les autres
6 comtés périphériques. La nouvelle délimitation
7 du comté de Trois-Rivières limiterait la
8 capacité du comté de Trois-Rivières à augmenter
9 le nombre d'électeurs. Parce que là, le comté
10 de Trois-Rivières serait tout entouré par le
11 comté de Maskinongé, s'il y avait un
12 rebalancement du nombre d'électeurs, bien là, il
13 faudrait reprendre une partie de la zone...
14 d'une région, d'une zone du comté de Maskinongé,
15 puis Maskinongé prendrait une autre zone de
16 Saint-Maurice ou autre, alors il y aurait... ça
17 ferait effet domino.

18 Donc, Monsieur le président, pour toutes ces
19 raisons, l'Association libérale du comté de la
20 circonscription de Trois-Rivières recommande le
21 statu quo et de ne pas modifier les limites du
22 comté.

23 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

24 Alors merci, monsieur.

25 Écoutez, vous avez bien compris pourquoi on a

1 voulu vraiment rééquilibrer Trois-Rivières.
2 Trois-Rivières, dans notre proposition, est à
3 l'équilibre à peu près parfait, alors est en
4 équilibre... pratiquement parfaitement en
5 équilibre par rapport à la moyenne provinciale,
6 là, zéro virgule neuf pour cent (0,9 %), c'est,
7 je dirais, la norme idéale pour une
8 circonscription suivant notre proposition.

9 **M. FRANÇOIS PHILIBERT :**

10 O.K.

11 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

12 Alors, évidemment, ça nous est apparu, ce qu'on
13 avait pensé, c'est que pour une circonscription
14 urbaine, très urbaine, en y ajoutant même
15 l'ancien Trois-Rivières-Ouest, ça nous
16 apparaissait plutôt surprenant d'avoir un comté
17 très urbain dans le négatif, là, être dans le
18 zéro (0) à moins vingt-cinq pour cent (-25 %)
19 par rapport à la moyenne provinciale.

20 Donc, en l'amenant comme... en le proposant tel
21 que nous l'avons proposé, il était en équilibre
22 presque parfait. Alors, c'est dans ce sens-là
23 qu'on avait fait le travail.

24 Évidemment, ça permettait aussi de réajuster
25 Makinongé qui, lui, on le sait, il y a du

1 développement de prévu suivant les informations
2 dont on dispose. Donc, en mettant moins six
3 (-6 %), il y a de la place suffisamment dans
4 cette circonscription pour que ça puisse aller
5 pour plusieurs élections, je dirais, sans que ça
6 pose de problème. Alors, c'est vraiment le
7 travail qu'on a voulu faire.
8 Évidemment, comme vous le soulignez,
9 Saint-Maurice et Laviolette demeurent critiques,
10 mais on n'avait pas vraiment le choix de faire
11 autrement que ce qu'on a proposé suivant les
12 informations dont on dispose. Voyez-vous,
13 Laviolette, il y a deux (2) municipalités qui
14 sont actuellement dans Portneuf qu'on
15 rapatrierait dans la MRC de Mékinac parce qu'on
16 croit que c'est là que ça doit aller, puis ça
17 limite... ça respecte aussi la limite
18 administrative. Donc, c'est vraiment le plan
19 qu'on a travaillé.
20 Mais on va regarder attentivement les propos que
21 vous nous avez énoncés, on va voir, en fait,
22 s'il y a lieu de faire des réajustements à la
23 lumière de vos commentaires et d'autres
24 possiblement qu'on va recevoir dans le cadre de
25 notre consultation ici à Trois-Rivières.

1 **M. FRANÇOIS PHILIBERT :**

2 C'est ça. Pour conclure, on pense que le statu
3 quo, ça ne veut pas dire de geler ça «ad vitam
4 aeternam», mais on pense que d'ici le prochain
5 huit (8) ans, il y a des choses qui vont
6 changer. Comme je vous dis, Trois-Rivières est
7 en effervescence de... ça se construit, ça n'a
8 pas de bon sens, et puis...

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Mais avec la proposition qu'on fait pour
11 Trois-Rivières, à zéro virgule (0,9), donc avec
12 un équilibre à peu près parfait, là, je pense
13 qu'on serait bon pour faire plusieurs élections
14 sans que ça pose problème aussi.

15 **M. FRANÇOIS PHILIBERT :**

16 Oui, mais je trouve qu'il y a des contre-coups
17 qui ne sont pas acceptables.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 C'est ça qu'on va analyser.

20 **M. FRANÇOIS PHILIBERT :**

21 O.K.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Je ne sais pas si mes collègues ont des
24 questions, des commentaires?

25 Ça va?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MARCEL BLANCHET, président :

Bonjour, madame. Nous vous écoutons.

- - - - -

PRÉSENTATION DE Mme FRANÇOISE HOGUE-PLANTE

- - - - -

Mme FRANÇOISE HOGUE-PLANTE :

En tant que présidente de l'Association libérale Maskinongé, il me fait plaisir de me trouver aujourd'hui devant vous pour vous exprimer notre profond désaccord sur la proposition des modifications aux limites du comté de Maskinongé. Comme vous proposez dans le projet de réforme de la carte électorale, je me trouve donc devant vous aujourd'hui pour vous demander de conserver les limites du comté telles qu'elles sont dans le moment.

Le projet de réforme de la carte électorale que vous proposez est un exercice important de notre démocratie. Pour les membres de notre association, nous croyons qu'un exercice d'une telle ampleur doit, en deux mille huit (2008), allier deux (2) principes fondamentaux. En effet, il nous apparaît très important de respecter, de conserver le poids politique de nos régions du Québec tout en recherchant un

1 équilibre avec le niveau de représentation
2 pouvant être accordé à une population donnée.
3 Enfin, je me permettrai d'ajouter que le respect
4 des communautés naturelles d'intérêt est non
5 seulement souhaitable, mais il devrait être
6 évident qu'il anime tout projet de réforme de la
7 carte électorale. Or, il nous semble
8 malheureusement bien évident que les nouvelles
9 limites du comté de Maskinongé ne semblent pas
10 respecter ce critère si important dans la Loi
11 électorale.
12 De même, nous sommes également d'avis que vous
13 devriez pouvoir compter sur de nouveaux critères
14 pour élaborer le tout nouveau projet de la
15 carte. Ainsi, nous sommes d'avis qu'une
16 modification à la Loi électorale aurait été la
17 meilleure chose à faire pour vous permettre de
18 pouvoir faire votre travail avec plus de
19 possibilités que le seul critère du nombre moyen
20 d'électeurs à respecter dans les comtés du
21 Québec. La démarche initiée en ce sens par
22 Monsieur le ministre Pelletier nous apparaît
23 toujours être la meilleure des solutions.
24 Malheureusement, un entêtement purement
25 peut-être partisan de l'ADQ a empêché la

1 modification de la Loi électorale pour vous
2 permettre de pouvoir élaborer une nouvelle carte
3 électorale reflétant les réalités d'aujourd'hui.
4 Enfin, c'est pourquoi nous croyons que le statu
5 quo dans ce contexte est la meilleure des
6 solutions pour l'intérêt de nos citoyens du
7 comté de Maskinongé. Nous souhaitons que les
8 limites de notre comté restent celles que nous
9 connaissons actuellement. Nous considérons que
10 de nombreuses options s'offrent à vous et que je
11 suis certaine de votre grande volonté de
12 respecter les délimitations naturelles des
13 comtés.

14 Pour Maskinongé, si on se rapporte à la MRC, il
15 y a deux (2) municipalités dans la MRC de
16 Maskinongé qui ne sont pas incluses dans notre
17 carte... dans notre comté provincial. Ainsi,
18 pour appuyer cette hypothèse, la MRC vous avait
19 donc fait la demande, le quatorze (14) mai deux
20 mille trois (2003) par résolution, de cette
21 demande de faire... de rajouter deux (2)
22 municipalités.

23 Il y a aussi d'autres possibilités qui seraient
24 de regrouper des municipalités rurales qui ont
25 déjà fait partie de notre comté de Maskinongé,

1 soit les municipalités de Saint-Didace et
2 Manville qui ont déjà été avec nous autres,
3 Maskinongé. Mais nous, les gens de
4 l'Association libérale Maskinongé, sommes prêts
5 à vivre en harmonie avec n'importe quelle partie
6 du comté et que le tout soit fait le plus
7 équitable possible.

8 Je vous remercie de m'avoir écoutée.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Alors merci, madame.

11 En ce qui concerne effectivement la région de
12 Trois-Rivières Ouest par rapport à
13 Trois-Rivières ou par rapport à Maskinongé, vous
14 nous dites que ça ne respecterait pas la
15 communauté naturelle de Maskinongé?

16 **Mme FRANÇOISE HOGUE-PLANTE :**

17 Bien, c'est sûr que ce que -- comment je dirais
18 bien ça? -- les gens de Trois-Rivières Ouest,
19 nous autres on est bien contents, les gens de
20 Trois-Rivières en haut vont être aussi contents,
21 mais c'est sûr que le mieux... que ce soit pour
22 les gens, les électeurs, que le mieux soit fait.
23 Et puis... tu sais, puis on veut marcher avec
24 Trois-Rivières en statu quo, que... pour le
25 moment, ça va bien de même, on est... on vit

1 avec ça.

2 Tu sais, ça fait que... ça fait déjà quelques
3 élections qu'on est...

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Oui.

6 **Mme FRANÇOISE HOGUE-PLANTE :**

7 ... qu'on est avec Trois-Rivières Ouest, je ne
8 me souviens plus comment, là, là, parce que je
9 n'étais peut-être pas aussi impliquée.

10 En soixante-dix (70)? Bon. Ça fait que ça
11 fait... je pensais que c'était en quatre-vingt
12 (80), ça fait que j'étais... ça fait que c'est
13 sûr qu'on vit avec ça très très bien. Mais que
14 ce soit les gens d'en haut ou d'en bas, on les
15 aime tous pareil, puis on est paré de vivre en
16 harmonie avec tout le monde nous autres. Je
17 pense que c'est ça qui est l'important.

18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

19 Très bien.

20 **MME FRANÇOISE HOGUE PLANTE :**

21 Je vous remercie.

22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

23 Merci, madame, au plaisir.

24 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
25 le prochain intervenant.

1 proposition est faite, qu'il soit transféré dans
2 le comté de Maskinongé, vous indiquera les
3 motivations qui vont dans le sens que ce
4 secteur-là demeure dans la circonscription de
5 Trois-Rivières.
6 Or, évidemment, je réfère au document que la
7 Commission a produit pour vous souligner
8 quelques principes qui me paraissent importants
9 et qui ont guidé les éléments que je veux mettre
10 en lumière cet après-midi.
11 Or d'abord, évidemment, l'égalité du vote des
12 électeurs constitue une condition essentielle à
13 la représentation effective. Cependant, cette
14 égalité ne peut être que relative puisqu'un
15 ensemble de facteurs d'ordre démographique,
16 géographique et sociologique doivent aussi être
17 pris en considération pour assurer le caractère
18 effectif de la représentation.
19 Alors, évidemment, c'est l'équilibre que la
20 Commission connaît très bien à rencontrer et je
21 vous indiquerai les arguments qui militent pour
22 les deux (2) éléments, c'est-à-dire autant
23 l'égalité du vote des électeurs que les facteurs
24 d'ordre démographique, géographique et
25 sociologique.

1 Également, la Commission, à juste titre, fait
2 référence au fait que la nouvelle réalité
3 administrative des municipalités vient un peu
4 changer la donne. Alors évidemment, la loi
5 électorale exige que la délimitation des
6 circonscriptions électorales respecte les
7 communautés naturelles en se fondant sur des
8 considérations d'ordre démographique,
9 géographique et sociologique dont les
10 territoires des municipalités locales.

11 Je dis ça et je le resouligne ce qui est indiqué
12 à votre document à la page 24 parce que je pense
13 qu'on doit également tenir historiquement des
14 communautés locales qui ont existé dans les
15 circonscriptions.

16 J'attire l'attention de la Commission sur un
17 élément bien important, bien sûr, c'est le
18 nombre moyen que vous connaissez bien, là,
19 d'électeurs par circonscription, qui est de
20 quarante-cinq mille (45 000), et puis évidemment
21 le seuil minimal qui est de trente-trois mille
22 (33 000) et le seuil maximal de cinquante-six
23 mille (56 000).

24 J'attire votre attention, et je reprécise ces
25 chiffres parce qu'il me semble important de vous

1 préciser que la circonscription de
2 Trois-Rivières, bien qu'elle soit à trente-sept
3 mille sept cent quarante-sept (37 747)
4 électeurs, n'est pas la circonscription en
5 nombre le moins important dans la région. Je
6 vous signale que le comté de Saint-Maurice a
7 près de treize cents (1 300) électeurs de moins
8 que la circonscription de Trois-Rivières.
9 Je vous parle maintenant de la proposition de
10 délimitation.
11 Alors, la proposition de délimitation pour la
12 région de la Mauricie prévoit des changements
13 évidemment qui concernent la circonscription de
14 Trois-Rivières et je m'attarderai simplement sur
15 cette circonscription.
16 Alors, il est proposé d'augmenter le nombre
17 d'électeurs de la circonscription en modifiant
18 la limite qu'elle partage avec la
19 circonscription de Maskinongé. Ce faisant, les
20 deux (2) circonscriptions seront, aux dires de
21 la Commission, seront mieux équilibrées. Aussi,
22 la limite entre les circonscriptions de
23 Maskinongé et de Trois-Rivières ne correspond
24 plus à la limite municipale qui séparait
25 autrefois l'ancienne ville de Trois-Rivières des

1 anciennes municipalités de Pointe-du-Lac et de
2 Trois-Rivières-Ouest. Dans cette proposition,
3 les circonscriptions de Champlain et de
4 Saint-Maurice demeurent inchangées.
5 Alors évidemment, je souligne ce passage-là dans
6 votre document parce que, je le disais en
7 introduction, on comprend que la municipalité
8 maintenant par le biais de la fusion a fait
9 disparaître d'anciennes municipalités, mais sur
10 le plan sociologique, il y a des habitudes, il y
11 a des communautés d'intérêt qui demeurent malgré
12 le fait que la municipalité soit... que les
13 municipalités aient disparu au profit d'une plus
14 grande municipalité.
15 La proposition qui est formulée fait en sorte
16 que la circonscription de Trois-Rivières
17 passerait à quarante-quatre mille (44 000)
18 électeurs alors que évidemment Saint-Maurice
19 demeurerait à trente-six mille (36 000)
20 électeurs, Laviolette demeurerait à trente-six
21 mille (36 000)... serait à trente-six mille (36
22 000) électeurs, alors que le seuil maximal
23 serait porté à cinquante-six mille (56 000) et
24 le seuil minimal serait toujours à trente-trois
25 mille (33 000).

1 Qu'est-ce qui est proposé actuellement? D'abord
2 un ajout, et on parle d'un ajout pour la partie
3 de la circonscription actuelle de Maskinongé de
4 quinze mille cent quatre-vingt-quatre (15 184)
5 électeurs. Évidemment, ça comprend la majeure
6 partie de ce qui était appelé la Ville de
7 Trois-Rivières-Ouest et évidemment la partie
8 plus urbaine. Par contre, ce qui est proposé,
9 c'est un retrait, et c'est là que j'ai plus que
10 des réticences mais bien une objection à ce
11 retrait-là. On parle de retirer la partie de la
12 circonscription qui est composée de huit mille
13 cent quarante-six (8 146) électeurs comprenant
14 une partie de la Ville de Trois-Rivières
15 délimitée comme suit. Alors, évidemment, je ne
16 répéterai pas la délimitation, vous la
17 connaissez bien. On parle du secteur nord de ce
18 qu'on peut appeler la circonscription actuelle
19 de Trois-Rivières.

20 En fait, on provoque un changement de
21 circonscription pour vingt-cinq mille (25 000)
22 personnes alors que ce qu'on veut ajouter à la
23 circonscription de Trois-Rivières, c'est
24 l'équivalent d'à peu près sept mille (7 000)
25 électeurs. Moi, je prétends que c'est un

1 bouleversement qui n'est pas nécessaire et je
2 m'explique là-dessus.
3 D'abord, sur le plan historique et
4 d'appartenance. Je suis à la page 9 de mon
5 document.
6 Alors, la partie retranchée du comté de
7 Trois-Rivières, que j'appellerai le secteur
8 nord, est constituée en partie de ce qui était
9 avant son annexion dans les années soixante (60)
10 du village des Forges et d'un territoire qui
11 constitue actuellement le seul territoire en
12 progression démographique de la circonscription.
13 Et madame Viens en parlera davantage tout à
14 l'heure.
15 De plus, la partie retranchée compte un secteur
16 industriel, c'est-à-dire il y a un parc
17 industriel, l'aéroport en plein développement et
18 qui est intimement lié à la population de toute
19 la circonscription de Trois-Rivières. Alors,
20 pour moi, retrancher cette partie de la
21 circonscription aurait un effet d'isolement et
22 de division des intérêts des citoyens et, au
23 surplus, un effet d'abandon de leur implication
24 à la démocratie. Comment s'intéresser à la
25 démocratie québécoise s'il n'y a pas de

1 communauté d'intérêt, j'entends sociale,
2 économique et territoriale?
3 Sur le plan démographique maintenant. Le
4 transfert proposé des populations, soit seize
5 mille (16 000) électeurs de la circonscription
6 de Maskinongé, c'est-à-dire la majeure partie de
7 l'ancienne Ville de Trois-Rivières-Ouest, vers
8 la circonscription de Trois-Rivières et, à
9 l'inverse, neuf mille (9 000) électeurs de la
10 circonscription de Trois-Rivières, c'est-à-dire
11 celle qui se situe au secteur nord de l'ancienne
12 Ville de Trois-Rivières vers celle de Maskinongé
13 demeure, à mon point de vue, un mauvais calcul.
14 Ce transfert de vingt-cinq mille (25 000)
15 électeurs semble pour tout de suite balancer --
16 et je prends le terme, là -- le nombre
17 d'électeurs des deux (2) circonscriptions, mais,
18 à mon avis, ce sera pour une courte durée.
19 Pourquoi? Parce que les deux (2) territoires en
20 progression démographique dans ce qu'on appelle
21 maintenant la nouvelle Ville de Trois-Rivières
22 se retrouveront dans la circonscription de
23 Maskinongé. On parle du secteur nord qu'on
24 propose... que la Commission propose de
25 transférer dans la circonscription de Maskinongé

1 et également le secteur Pointe-du-Lac, qui
2 demeure dans la circonscription de Maskinongé,
3 qui est également un secteur en forte
4 progression démographique.
5 Alors, sur ce plan-là, la circonscription de
6 Maskinongé se retrouvera très rapidement en
7 surnombre, ce qui nécessitera un autre transfert
8 d'électeurs. Il nous semble préférable de
9 conserver le seul secteur de progression
10 démographique dans la circonscription de
11 Trois-Rivières, qui est précisément le secteur
12 nord que la Commission propose d'amputer du
13 comté de Trois-Rivières.
14 Si on parle de chiffres, la proposition formulée
15 évidemment ferait en sorte que la
16 circonscription de Maskinongé serait à
17 quarante-neuf mille (49 000) électeurs,
18 c'est-à-dire à moins de sept mille (7 000) du
19 nombre maximal, alors que la circonscription de
20 Trois-Rivières serait à trente-sept mille sept
21 cent quarante-sept (37 747), c'est-à-dire à
22 trois mille cinq cents (3 500) du seuil minimal.
23 Je précise à la Commission que la
24 circonscription de Saint-Maurice compte
25 trente-six mille quatre cent trente-deux (36

1 432) électeurs et que celle-ci n'est l'objet
2 d'aucune modification, alors que son nombre
3 d'électeurs est moins important que celui de la
4 circonscription de Trois-Rivières. De plus, la
5 croissance démographique de la population de la
6 circonscription actuelle de Trois-Rivières sera
7 accentuée dans les prochaines années par le
8 secteur que la Commission propose d'enlever au
9 profit d'un secteur dénué de toute possibilité
10 de croissance démographique. Et ça, ça me
11 paraît important.

12 En amputant le nord de la ville sur le
13 territoire de ce qui serait la nouvelle
14 circonscription de Trois-Rivières, il n'y aurait
15 aucune, mais aucune possibilité de croissance
16 démographique à moins, évidemment, qu'un jour on
17 ajoute d'autres électeurs venant de comtés
18 voisins.

19 Deuxième élément, c'est que le transfert... en
20 fait, le transfert d'un nombre d'électeurs de la
21 circonscription de Maskinongé à celle de
22 Saint-Maurice pourrait être une solution. Si la
23 Commission retenait la nécessité de transférer
24 un nombre d'électeurs de la circonscription de
25 Maskinongé étant possiblement en surnombre à

1 l'évaluation de la Commission, c'est plutôt la
2 circonscription de Saint-Maurice qui devrait en
3 bénéficier par le transfert de secteurs -- de
4 population plus en harmonie sur le plan
5 socioéconomique. Donc, à défaut de maintenir le
6 statu quo, si vraiment il devait y avoir un
7 transfert d'électeurs du comté de Maskinongé,
8 nous soumettons que... je vous soumetts que ce
9 pourrait être dans les villages limitrophes du
10 comté de Maskinongé avec celui de Saint-Maurice.
11 Troisième proposition -- et évidemment, ça va
12 dans l'ordre, c'est-à-dire le statu quo, la
13 deuxième que je viens de vous souligner -- et
14 finalement, s'il devait y avoir un transfert
15 d'électeurs du comté de Maskinongé au comté de
16 Trois-Rivières et là, ce qui est proposé, c'est
17 environ sept mille (7 000) par l'effet du... par
18 le calcul que vous faites, ce que je vous
19 mentionne, c'est que si un transfert d'électeurs
20 au nombre souhaité par la Commission,
21 c'est-à-dire sept mille (7 000), de la
22 circonscription de Maskinongé à la
23 circonscription de Trois-Rivières demeurerait
24 retenu malgré l'absence d'urgence d'agir dans ce
25 sens, selon moi, je propose la modification

1 suivante, c'est-à-dire que les électeurs -- et
2 là, je pourrai, par un prochain envoi, vous
3 préciser davantage; par contre, la Commission
4 peut très bien le vérifier le nombre exact que
5 ça représente. Je l'évalue, moi, autour de cinq
6 (5) à sept mille (7 000), c'est probablement
7 plus cinq mille (5 000) que sept mille (7 000),
8 là, de la circonscription de Maskinongé qui est
9 présent sur le territoire sud-est, ce qui
10 constituait une partie de la Ville de
11 Trois-Rivières-Ouest et je mentionne qui était,
12 avant les années soixante-dix (70), dans la
13 circonscription de Trois-Rivières. Alors que
14 cette partie-là fasse dorénavant partie de la
15 circonscription de Trois-Rivières, et je la
16 délimite. Évidemment, je l'ai délimitée par un
17 liséré vert sur la carte.

18 Mais l'avantage que cette proposition peut
19 avoir, si jamais vous souhaitiez ne pas
20 maintenir le statu quo et ajouter des électeurs,
21 c'est qu'il y a des... j'appellerais des
22 barrières naturelles et... et je dirais
23 ajoutées, mais quand même naturelles,
24 c'est-à-dire évidemment le fleuve Saint-Laurent
25 au sud-est; au nord-est, la délimitation

1 actuelle des deux (2) comtés, parce
2 qu'actuellement la limite des deux (2) comtés
3 est le boulevard des Récollets; au nord-ouest,
4 par l'Autoroute 40; et au sud-ouest, par
5 l'Autoroute 55.
6 Autrement dit, je pense que, monsieur Blanchet,
7 vous étiez près de le retracer assez facilement
8 avec les routes sur la carte. C'est un peu
9 moins que la moitié du territoire qui est
10 proposé. Évidemment, c'est un territoire où la
11 densité de population est un peu moins
12 importante, mais ce que je vous mentionne, c'est
13 que cette modification respecterait et la règle
14 du nombre, mais surtout celle du respect du
15 sentiment d'appartenance à une communauté
16 d'intérêt socio-économique essentiel en
17 démocratie.
18 Le territoire pour lequel je propose le
19 transfert contre des électeurs, c'est-à-dire
20 cinq (5 000) à sept mille (7 000), qui se
21 reconnaîtront facilement dans leur nouvelle
22 circonscription électorale provinciale pour en
23 avoir fait partie avant les années soixante-dix
24 (70).
25 Les électeurs du secteur nord de la

1 circonscription actuelle de Trois-Rivières ne se
2 retrouveront pas dans une circonscription qui ne
3 partage pas leur réalité urbaine. Des électeurs
4 du secteur de l'ancienne Ville de
5 Trois-Rivières-Ouest, ils sont vingt-cinq mille
6 (25 000), dans la circonscription actuelle de
7 Maskinongé ne subiront aucun changement à ce
8 qu'ils connaissent depuis le début des années
9 soixante-dix (70). Évidemment, dans la mesure
10 où ma première proposition était retenue.
11 Si jamais il y avait un cinq (5 000) à sept
12 mille (7 000) qui étaient transférés, bien sûr,
13 il faut les soustraire, mais par contre,
14 l'argument que je vous soumettais, c'était que
15 ces gens-là ne verraient... ne seraient pas...
16 en tout cas, ne subiraient pas de chambardement
17 sur le plan économique, sociologique.
18 Donc, en conclusion, je vous formule ces
19 recommandations-là en tout respect du difficile
20 travail que la Commission a le devoir
21 d'accomplir pour respecter la Loi électorale.
22 Ces recommandations sont le fruit d'une
23 réflexion alimentée par mes quatre (4) années
24 d'élu à titre de député de la circonscription de
25 Trois-Rivières à l'Assemblée nationale. Ma

1 participation à la Commission parlementaire
2 itinérante sur la réforme électorale initiée par
3 monsieur Benoît Pelletier, Ministre responsable
4 de la réforme des institutions démocratiques et,
5 finalement et surtout, par mon attachement aux
6 citoyens que j'ai représentés et aux valeurs
7 démocratiques du Québec.

8 Alors, je cède la parole à madame Viens qui
9 souhaitait vous informer d'abord sur la partie
10 ou sur l'élément appartenance des gens du
11 secteur qu'elle connaît très bien pour les
12 représenter à la Ville de Trois-Rivières depuis
13 au moins trois (3), si ce n'est pas quatre (4)
14 mandats -- chanceuse que madame Viens est -- et
15 également sur la question du développement assez
16 récent qui se produit dans ce secteur-là et qui
17 va se continuer dans les années futures.
18 Je vous remercie.

19 - - - - -

20 **PRÉSENTATION DE MME FRANÇOISE H. VIENS**

21 - - - - -

22 **MADAME FRANÇOISE H. VIENS :**

23 Alors bonjour, monsieur le président.
24 Je suis conseillère municipale à la Ville de
25 Trois-Rivières depuis treize (13) ans, toujours

1 dans le même district, un district que l'on
2 redécoupe à toutes les cartes électorales, on
3 monte la barre vers le nord parce que ça se
4 développe.
5 Cette année, on connaît une croissance énorme à
6 la Ville de Trois-Rivières, mais dans le nord.
7 Pourquoi dans le nord? C'est que les terrains
8 sont beaucoup plus de qualité, les
9 infrastructures coûtent moins cher à faire, donc
10 les promoteurs se divisent les terrains à
11 acheter.
12 J'ai déposé tantôt, à l'arrière, on m'a demandé
13 de déposer le document et il y a une note de
14 service qui vous dit à ce jour, aujourd'hui,
15 tous les projets qui sont dans le nord. Il y a
16 neuf (9) projets à l'heure actuelle qui donnent
17 mille sept cent soixante (1 760) résidences
18 prévues. Ça, ça ne comprend pas toutes les
19 résidences qui s'ajoutent, boulevard Saint-Jean,
20 boulevard des Forges-nord, des terrains qui sont
21 vacants dans les rues. Ça ne comprend pas ça
22 parce que ça, on ne peut pas l'évaluer d'une
23 année à l'autre, mais on m'a dit une moyenne de
24 soixante (60) autres résidences qui vont
25 s'ajouter, qu'on a après six (6) mois de l'année

1 deux mille huit (2008).
2 Alors, on sent que Trois-Rivières-Ouest va se
3 développer moins, les promoteurs sont moins
4 attirés à aller dans ce coin-là, toujours pour
5 la qualité des sols.
6 Alors, pour connaître les gens, je suis arrivée
7 à Trois-Rivières en soixante-douze (72), j'ai
8 toujours habité le nord de la Ville, alors les
9 citoyens de Saint-Michel-des-Forges ont toujours
10 fait partie de ce comité-là. Est-ce qu'on
11 m'entend bien? Parce que... O.K.
12 Alors, cette municipalité-là de
13 Saint-Michel-des-Forges a deux cent
14 soixante-huit (268) ans cette année, qu'elle a
15 été municipalisée. On appelait ça Les
16 Hautes-Forges avant que ça soit municipalisé,
17 qu'on lui donne un nom, on appelait ça les
18 Hautes-Forges et, vous savez, il y avait
19 Trois-Rivières, les Hautes-Forges. Ça a
20 toujours formé un tout.
21 Ce que les citoyens me demandaient dernièrement,
22 c'est de rester dans le comté de Trois-Rivières,
23 parce qu'il y a une logique, Parcs Canada est
24 là. Vous savez qu'une grosse majorité des
25 Trifluviens travaillent dans le nord de la ville

1 parce que nous avons trois (3) parcs
2 industriels, l'aéroport régional, alors encore
3 là, c'est un indice pour moi qu'on doit essayer
4 de protéger cet ensemble-là dans le comté de
5 Trois-Rivières.
6 Bon. C'est pas mal complet avec ce que monsieur
7 Philibert et monsieur Gabias ont donné, là, le
8 reste, je sens que je me répéteraï, mais vous
9 pouvez prendre ces chiffres-là, vous allez voir
10 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006),
11 deux mille sept (2007), on voyait monter le
12 nombre de permis de construction, mais deux
13 mille huit (2008), on explose dans le nord.
14 Moi, je peux vous dire que les promoteurs sont
15 continuellement après moi pour savoir s'il reste
16 des terres à vendre. Alors... Je peux vous dire
17 qu'il n'en reste pas beaucoup. Il y a la zone
18 verte à l'autre bout.
19 Si on fait ces calculs-là, neuf mille (9 000)
20 électeurs présentement que vous nous dites et
21 moi je dis que pour les prochaines élections, il
22 y aura peut-être un trois (3 000), quatre mille
23 (4 000) électeurs de plus dans cette zone-là, si
24 on continue à projeter comme ça à mille huit
25 cents (1 800) par année, aux prochaines

1 élections provinciales.

2 Alors, je vous remercie de nous entendre et
3 j'aimerais que ce que je viens de vous dire soit
4 noté avec mes deux (2) collègues qui ont
5 participé.

6 Merci.

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Alors, c'est nous qui vous remercions, madame,
9 monsieur, pour votre éclairage, pour nous avoir
10 en fait informés davantage sur ce que vous êtes,
11 sur ce que vous voulez devenir aussi.

12 Alors, c'est justement le genre d'informations
13 qu'on cherche lorsqu'on tient nos auditions
14 publiques. Alors, on va voir ce qui peut être
15 fait à la lumière de ce que vous nous avez
16 présenté.

17 **MADAME FRANÇOISE H. VIENS :**

18 Bon. J'ai...

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Je ne sais pas si mes collègues ont des
21 questions...

22 **MADAME FRANÇOISE H. VIENS :**

23 J'ai deux (2) cartes ici de la grande ville de
24 Trois-Rivières. Je n'ai pas pu les avoir à
25 jour, à jour, parce que la personne qui était

1 là, là, n'était pas disponible. J'en ai une où
2 les projets ont été construits; l'autre, on voit
3 la projection. Puis vous allez voir un petit
4 peu les projections de Trois-Rivières-Ouest,
5 mais on me dit de ne pas se fier là-dessus parce
6 que la construction est comme... est au ralenti
7 de ce côté-là.

8 Alors, si je peux les déposer et ça peut vous
9 rendre un grand service et si vous voudriez en
10 avoir une à jour, peut-être la commander, comme
11 on dit, là, puis ils vous l'enverraient par
12 courriel sûrement.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Je vous remercie beaucoup. Monsieur le
15 secrétaire va s'en occuper. Merci bien.

16 Alors, merci infiniment pour votre présentation,
17 ça va s'ajouter à notre réflexion.

18 Merci beaucoup.

19 Monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
20 pouvez-vous appeler le prochain intervenant?

21 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

22 Merci beaucoup. Monsieur le président, je dois
23 vous dire que nous avons entendu toutes les
24 personnes qui étaient inscrites à l'audition de
25 cet après-midi. Peut-être y a-t-il dans la

1 salle d'autres personnes qui voudraient se faire
2 entendre?

3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

4 Il n'y a personne d'autre qui souhaite
5 intervenir pour nous faire part de son point de
6 vue?

7 Nous allons suspendre une dizaine de minutes au
8 cas où il y aurait d'autres personnes qui
9 souhaiteraient se présenter.

10 Oui?

11 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

12 Oui, monsieur.

13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

14 Alors, je vous en prie de venir...

15 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

16 (Inaudible).

17 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

18 Pour les fins... Monsieur le Président, pour les
19 fins de l'enregistrement, je vais juste préciser
20 qu'une personne dans la salle demande... pose...

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 C'est ça.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 ... la question suivante : Pourquoi vous n'avez
25 pas touché à Saint-Maurice?

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

2 C'est qu'il nous apparaissait difficile de
3 prendre les circonscriptions... d'agrandir cette
4 circonscription avec les municipalités qui
5 l'entouraient. Alors, si... on a entendu des
6 suggestions qui permettraient de l'agrandir,
7 alors c'est ce que nous allons examiner.

8 Alors, on nous a mentionné il y a quelques
9 instants qu'il y aurait une possibilité, alors
10 c'est ce que nous allons regarder à la lumière
11 des commentaires qu'on a entendus.

12 Mais dans un premier temps, évidemment, on
13 voulait... la même chose pour Laviolette.
14 Laviolette, voyez-vous, on est allé chercher
15 deux (2) municipalités qui sont actuellement
16 dans Portneuf, on croyait difficilement pouvoir
17 faire plus pour l'instant, mais suivant les
18 projections qu'on avait, ça pouvait aller pour
19 un bout avec la proposition qu'on a là. Mais
20 justement, vous êtes là pour nous éclairer, pour
21 nous dire, en fait, si ça va ou si ça ne va pas
22 ou qu'est-ce qui pourrait être préférable.

23 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

24 (Inaudible). Si je prends l'exemple de Sagard,
25 vous l'envoyez dans René-Lévesque, puis ça ne

1 semblait pas être un gros problème de le faire,
2 mais ici, ça semblait un problème de déplacer
3 (inaudible).

4 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

5 Alors, monsieur...

6 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

7 (Inaudible).

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 ... pour fins d'enregistrement, monsieur
10 souligne que Sagard, en fait, on prévoit dans
11 l'hypothèse actuelle de l'envoyer dans
12 René-Lévesque, alors pourquoi on n'aurait pas
13 voulu, en fait, envoyer Saint-Maurice plus haut.
14 C'est un peu ça votre question?

15 Alors, c'est ce qu'on va regarder à la lumière
16 des commentaires qu'on entend justement, voir
17 s'il y a d'autre chose qui peut être fait et qui
18 serait davantage approprié.

19 Alors, ça fait partie de notre réflexion à la
20 lumière des commentaires qu'on entend. Merci.

21 Alors ça va? Est-ce qu'on peut... on va
22 suspendre une dizaine de minutes, là. Si d'ici
23 dix (10) minutes, il y a d'autres personnes qui
24 souhaitent intervenir, on va le faire; sinon, on
25 va suspendre notre travaux jusqu'à dix-neuf

1 heures (19 h 00).

2 - - - - -

3 **SUSPENSION DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

4 **REPRISE DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

5 - - - - -

6 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

7 Alors, la Commission reprend ses travaux. Nous
8 avons un nouvel intervenant que nous allons
9 écouter.

10 Alors, s'il vous plaît, monsieur le secrétaire,
11 voulez-vous le présenter?

12 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

13 Oui, tout à fait.

14 Donc, j'appelle monsieur Ludwig Haydock qui fera
15 une présentation, je crois à titre personnel.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Alors, nous vous écoutons, monsieur.

18 - - - - -

19 **PRÉSENTATION DE M. LUDWIG HAYDOCK**

20 - - - - -

21 **M. LUDWIG HAYDOCK :**

22 Oui. Bonjour. Moi, je suis Ludwig Haydock. Je
23 suis résident du comté de Trois-Rivières aux
24 Forges dans le côté nord de la partie que vous
25 voulez amputer au comté pour la rendre dans

1 Maskinongé.
2 C'est simplement... moi, au secondaire, par
3 exemple, je suis allé à l'école secondaire Des
4 Pionniers, qui est située dans le comté de
5 Trois-Rivières, sur le boulevard du Carmel.
6 Toute ma vie, j'ai un lien vraiment avec le
7 comté de Trois-Rivières, pas avec celui de
8 Maskinongé. Exemple, que j'avais besoin d'aller
9 chercher des publicités pour l'album des
10 finissants en fin d'année, je suis allé voir le
11 député de Trois-Rivières. Je voulais... je suis
12 dans le comté de Trois-Rivières, dans le fond,
13 je suis allé voir mon député pour aider mon
14 école qui est dans mon comté. Ça serait de
15 valeur que je change de comté, exemple je serais
16 rendu dans le comté de Maskinongé.
17 Quand j'ai eu besoin, mettons, pour une parade
18 qu'on a faite à la fin de l'année, je suis allé
19 voir mon député pour lui demander s'il voulait
20 venir m'encourager à mon école qui était dans
21 son comté. C'est simplement pour vous signaler
22 à quel point notre vie aux Forges est en lien
23 avec le comté de Trois-Rivières et non celui de
24 Maskinongé.
25 C'était juste ça, grosso modo.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Donc, ce que vous voulez nous faire faire
3 valoir, c'est que vous vous sentez vraiment avec
4 un sentiment d'appartenance avec
5 Trois-Rivières...
6 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
7 Oui.
8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
9 ... étant donné que vos liens d'appartenance,
10 là...
11 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
12 Oui, mon école.
13 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
14 ... vos liens naturels sont avec
15 Trois-Rivières...
16 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
17 Tout est situé...
18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
19 ... la circonscription...
20 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
21 Oui.
22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 ... actuelle de Trois-Rivières.
24 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
25 Exactement.

1 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
2 Alors, votre communauté naturelle, comme dirait
3 la loi, c'est Trois-Rivières.
4 Très bien.
5 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
6 Merci.
7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
8 Alors, merci pour votre présentation.
9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
10 Tout en connaissant bien l'histoire des Forges
11 aussi.
12 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
13 Hein?
14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
15 Tout en connaissant bien l'histoire des Forges.
16 **M. LUDWIG HAYDOCK :**
17 Oui.
18 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
19 Alors merci, monsieur. Bonne fin de journée.
20 Alors, je comprends qu'on a épuisé notre liste
21 d'intervenants?
22 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**
23 Vous comprenez bien, monsieur le président, pas
24 d'autres personnes se sont manifestées.
25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Donc, dans les circonstances, nous allons
2 suspendre jusqu'à dix-neuf heures (19 h 00).
3 Alors, bonne fin d'après-midi et ceux qui seront
4 ici ce soir, bien, on vous attend de nouveau.
5 Merci beaucoup.

6
7
8
9
10
11
12
13

- - - - -

FIN DE LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

- - - - -

1 Trois-Rivières, c'est notre dernière. Nous
2 aurons tenu, à la fin de la soirée, vingt-quatre
3 (24) auditions publiques dans vingt-trois (23)
4 municipalités au Québec pour entendre la
5 population sur notre proposition. Alors, nous
6 avons recueilli de nombreux commentaires, de
7 nombreuses suggestions d'amélioration, de
8 modifications dont nous allons tenir compte
9 effectivement dans le rapport final que nous
10 allons produire à l'Assemblée nationale.
11 Très brièvement, pour vous rappeler la mécanique
12 ou l'échéancier prévu par la loi, la loi prévoit
13 qu'après chaque deux (2) élections, il faut
14 revoir la carte électorale. Donc, la carte
15 actuelle qui est toujours en vigueur a été
16 adoptée en deux mille un (2001), elle a servi
17 pour les élections de deux mille trois (2003) et
18 de deux mille sept (2007), ce qui veut donc dire
19 que maintenant, tout de suite après la dernière
20 élection du vingt-six (26) mars deux mille sept
21 (2007), la Commission avait un an pour produire
22 un nouveau rapport de carte électorale qui
23 devait tenir compte des mouvements de la
24 population depuis deux mille (2000), deux mille
25 un (2001).

1 Alors, c'est ce que nous faisons, c'est ce que
2 nous avons fait, nous avons produit, le douze
3 (12) mars dernier à l'Assemblée nationale, une
4 proposition qui est celle qui fait l'objet de la
5 consultation et nous avons six (6) mois à
6 compter du dépôt de cette proposition pour
7 consulter la population. Alors, on n'est pas en
8 retard, là, ç'a été déposé au mois de mars et, à
9 la mi-juin, on a terminé notre consultation
10 publique.

11 L'étape qu'il reste, c'est une consultation avec
12 les membres de l'Assemblée nationale. La loi
13 prévoit expressément que les députés de
14 l'Assemblée nationale ont un moment qui leur est
15 réservé pour nous faire part de leurs
16 commentaires sur notre proposition. On espérait
17 pouvoir tenir cette audition au Parlement ces
18 jours-ci ou ces semaines-ci, mais semble-t-il
19 que ce n'est pas possible, donc ça serait plutôt
20 au début de l'automne, nous dit-on.

21 Une fois cela fait, nous allons produire à
22 l'Assemblée nationale un nouveau rapport qui
23 tiendra compte en partie, j'espère bien -- en
24 tout cas, c'est l'orientation qu'on prend -- des
25 commentaires que nous avons reçus et l'Assemblée

1 nationale aura cinq (5) jours pour tenir un
2 débat de cinq (5) heures sur notre proposition à
3 compter du dépôt. Donc, on dépose quelque part
4 à la fin d'octobre, à l'ouverture de la session
5 d'automne; dans les cinq (5) jours qui suivent,
6 la Commission parlementaire doit étudier notre
7 rapport final et en débattre pendant cinq (5)
8 heures. À l'expiration de ce débat de cinq (5)
9 heures, la Commission, nous, nous aurons dix
10 (10) jours pour adopter la carte finale qui sera
11 ensuite publiée à la Gazette officielle, ce qui
12 prend à peu près deux (2) semaines et, à
13 l'expiration de ces deux (2) semaines, il
14 faudra attendre trois (3) mois avant que ça
15 puisse entrer en vigueur, pour laisser le temps
16 au Directeur général des élections et aux partis
17 politiques de s'organiser en conséquence des
18 nouvelles frontières des circonscriptions.
19 Ce qui nous mènerait, si l'échéancier est
20 respecté, avec une nouvelle carte autour de la
21 fin février deux mille neuf (2009). Alors,
22 voilà pour le processus. Mais l'étape qu'on
23 termine aujourd'hui est pour nous extrêmement
24 importante, ça nous permet de bien connaître les
25 régions, en fait, que nous affectons, dont nous

1 changeons les limites avec notre proposition,
2 donc c'est extrêmement important de savoir ce
3 que les gens en pensent.
4 On a nous-mêmes préparé notre proposition à
5 partir de multiples informations de différentes
6 sources, mais qui de mieux placé que vous pour
7 nous éclairer et pour nous faire des suggestions
8 d'amélioration. Alors, c'est dans cette
9 optique-là que l'audition se tient ici et c'est
10 notre dernière.
11 Je vais demander à monsieur Zacharias de nous
12 présenter brièvement le cadre légal dans lequel
13 nous avons travaillé.
14 Alors, s'il vous plaît, John.
15 **M. JOHN ZACHARIAS, commissaire :**
16 Merci, Marcel.
17 Le travail de délimitation de la carte
18 électorale du Québec exige une analyse
19 rigoureuse et minutieuse. Les règles contenues
20 dans la Loi électorale ont évidemment encadré ce
21 travail, il convient de vous rappeler ce
22 qu'elles sont et surtout ce qu'elles visent.
23 La Loi électorale précise qu'une circonscription
24 doit représenter une communauté naturelle en
25 fonction de facteurs démographiques,

1 géographiques et sociologiques. On parle donc
2 ici de la configuration d'une région, de
3 l'organisation de son réseau routier, des
4 limites des arrondissements, des municipalités
5 et des MRC, de la densité de population et de
6 son taux de croissance.
7 Ainsi, le sentiment d'appartenance des gens, la
8 façon dont la vie est organisée sur le
9 territoire, et la présence de pôles ou de
10 communautés d'intérêt économique constituent
11 d'autres exemples de facteurs à considérer.
12 De plus, pour assurer une certaine équité entre
13 les circonscriptions et les électeurs, la loi
14 précise que chaque circonscription doit
15 regrouper un nombre d'électeurs qui ne s'éloigne
16 pas de vingt-cinq pour cent (25 %) en plus ou en
17 moins de la moyenne provinciale, soit
18 quarante-cinq mille deux cent sept (45 207)
19 électeurs, selon la liste électorale permanente.
20 Cette norme de plus ou moins vingt-cinq pour
21 cent (25 %), qui est parmi les plus élevées au
22 Canada, laisse donc à la Commission une marge de
23 manoeuvre intéressante, ce qui lui permet de
24 bien tenir compte des particularités de chaque
25 région.

1 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
2 équilibre possible entre l'égalité du vote et
3 les communautés naturelles de manière à assurer
4 équité et justice pour l'ensemble des électeurs
5 et électrices du Québec. Il s'agit de deux (2)
6 principes qui ressortent de l'importante
7 décision rendue en dix-neuf cent
8 quatre-vingt-onze (1991) par la Cour suprême du
9 Canada relativement à la délimitation des
10 circonscriptions électorales.

11 Malgré les bouleversements compréhensibles que
12 les changements proposés peuvent provoquer dans
13 certaines régions, la Commission ne peut se
14 soustraire à cette obligation de recherche
15 d'équilibre. La délimitation de la carte
16 demande donc de faire, bien évidemment, un
17 examen attentif de chaque région, mais
18 n'oublions jamais qu'elle demande aussi d'avoir
19 à l'esprit le travail d'ensemble de délimitation
20 de toutes les régions du Québec.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Alors, merci John.

23 Et juste avant de vous laisser la parole, je
24 vais demander à monsieur Courville de nous
25 résumer brièvement la proposition que nous avons

1 voulu présenter pour la région de la Mauricie.
2 Alors, s'il vous plaît, Serge.
3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
4 Bonsoir. Merci, monsieur Blanchet.
5 Alors, j'aimerais vous inviter à regarder les
6 cartes à l'écran afin de mieux vous aider à vous
7 situer dans le processus.
8 La première carte montre l'évolution du nombre
9 d'électeurs par municipalité depuis l'an deux
10 mille (2000). Les cercles de couleur rouge
11 indiquent une évolution positive et, ceux de
12 couleur bleue, une évolution négative. À noter
13 que pour la même période, le taux de croissance
14 au Québec était de cinq virgule huit pour cent
15 (5,8 %).
16 Maintenant, le portrait électoral. À l'étude de
17 la région, nous avons constaté que la
18 circonscription de Laviolette était sur le point
19 de devenir une exception négative avec un écart
20 de moins vingt-quatre pour cent (-24 %). Pour
21 corriger son déficit d'électeurs, nous suggérons
22 de lui ajouter les municipalités de
23 Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban. Ce
24 changement permettrait de regrouper toutes les
25 municipalités de la MRC de Mékinac dans

1 Lavolette. Cette circonscription serait ainsi
2 ajustée aux limites de la région administrative
3 de la Mauricie.
4 À l'ouest de la rivière Saint-Maurice, nous
5 proposons également un changement entre les
6 circonscriptions de Maskinongé et de
7 Trois-Rivières afin de mieux équilibrer leur
8 nombre d'électeurs respectif.
9 Nous suggérons d'abord de consolider le noyau
10 urbain de la Ville de Trois-Rivières à
11 l'intérieur d'une seule circonscription. Elle
12 serait essentiellement délimitée par le
13 boulevard des Chenaux et l'autoroute 55.
14 Quant à la partie située au nord du boulevard
15 des Chenaux, elle serait ajoutée à la
16 circonscription de Maskinongé.
17 Vous remarquerez enfin que les circonscriptions
18 de Saint-Maurice et de Champlain conserveraient
19 la même délimitation.
20 Voilà qui résume la proposition de délimitation
21 dans la région de la Mauricie.
22 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
23 Alors, merci, Serge.
24 Ceci étant dit, maintenant la parole est à vous.
25 Je tiens à vous informer que les propos que vous

1 documents qui ont été publiés. Donc voilà.
2 En fait, ce n'est pas... mon mémoire peut
3 paraître un peu... pas hors contexte, mais
4 disons à côté de ce qu'on s'attendrait à avoir
5 dans une Commission comme celle-ci, mais l'idée,
6 en fait, c'est qu'on parle de représentation
7 démocratique, de nos instances démocratiques et
8 donc, c'est dans cette optique-là, un peu plus
9 au niveau d'une réflexion nationale qui devrait
10 avoir lieu sur la décentralisation des pouvoirs,
11 que j'ai amorcé une réflexion à ce sujet-là il y
12 a quelques années alors que j'ai fait un stage
13 avec Claude Goasguen, député de Paris, qui est
14 l'ancien ministre de la Décentralisation en
15 France et donc, mes réflexions ont commencé à se
16 faire autour de cette question-là.
17 Je sais que d'autres personnes de l'univers
18 politique se sont intéressées à ça, comme
19 Jacques Parizeau, ou enfin peu importe, mais la
20 question c'est : Est-ce que la démocratie n'est
21 que démographique ou est-elle aussi
22 géographique?
23 Et je crois que le contexte actuel québécois
24 mérite qu'on se pose cette question-là et c'est
25 dans cette optique-là que j'avance l'idée d'une

1 Chambre des régions, en fait, c'est-à-dire une
2 instance consultative permanente auprès de
3 l'Assemblée nationale pour toutes les sphères
4 qui touchent spécifiquement l'univers régional
5 en général et donc, là, on sort quand même de la
6 dichotomie régions ressources versus régions
7 non-ressources, on parle vraiment de régions
8 métropolitaines versus autres régions du Québec.
9 C'est sûr que, bon, il y a les couronnes de
10 banlieue qui ont une réalité particulière qu'il
11 faudrait peut-être définir éventuellement, mais
12 l'idée c'est que la représentation démocratique
13 au sein de cette chambre-là, elle est
14 géographique, donc une unité géographique/un
15 représentant.

16 Je pense que les commissaires ont été à même de
17 lire le petit document, l'ébauche de proposition
18 que j'ai faite, ça mérite d'être travaillé
19 davantage, ça mérite d'être arrimé avec les
20 politiques existantes actuelles, voir s'il y a
21 des places où ça accroche, c'est possible des
22 fois quand on arrive avec un nouveau cadre
23 législatif, mais je pense que ce serait bon pour
24 la démocratie québécoise qu'une telle instance
25 prenne place et, à ce moment-là, ça arrêterait

1 de limiter l'exercice d'une Commission de la
2 représentation électorale démographique, ce que
3 vous faites, en fait.

4 Donc, vous, vous suivez l'évolution
5 démographique du Québec et vous présentez un
6 portrait face à ça. Je reçois, je conçois.
7 Mais ça, ça ne change pas la transformation
8 démographique profonde qui affecte le Québec
9 présentement.

10 Et comme penseurs de la société québécoise, on
11 doit voir d'autres scénarios qui vont venir
12 appuyer des réformes comme celles qui sont en
13 place et qui sont nécessaires, mais il faut
14 prendre en compte les deux (2) réalités,
15 démographiques et géographiques.

16 Je ne sais pas ce qu'il en est des gens qui sont
17 dans l'assistance, est-ce que vous voulez que je
18 le lise ou... Oui?

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Ça va être enregistré et publié sur le site Web.
21 Et ça le serait de toute façon vu que vous avez
22 déposé le rapport, alors c'est à vous de décider
23 si vous jugez approprié qu'il apparaisse deux
24 (2) fois dans vos propos ou également, en
25 fait...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :

Je vais y aller rapidement, succinctement, comme j'ai fait quand même un assez long préambule, je ne veux pas abuser du temps de personne.

Donc, c'est des propos qui ont été inspirés donc de la Fédération... c'est-à-dire une proposition qui a été inspirée de la Fédération québécoise des municipalités qui a déposé un rapport en vue des États généraux des régions de deux mille neuf (2009), l'Union des comités de citoyens du Québec, bon, Claude Claude Goasguen, comme je l'ai dit, Jean-Claude Hémerly, qui est un intellectuel français, Fernand Dumond, Serge Cantin, intellectuels de l'Université Laval, Jean-François Blain de l'Université Laval, qui réfléchit sur les questions territoriales et entre autres la gestion des ressources naturelles.

Donc :

«Attendu qu'il est impératif de mieux équilibré les pouvoirs entre la métropole économique Montréal et les régions du Québec afin de contrer les disparités régionales;

Attendu qu'il faut garantir l'occupation optimale et adéquate du

1 territoire par une démocratie
2 géographique puisque chaque région
3 affiche des particularités culturelles;
4 Attendu qu'il est aussi exigeant pour
5 un élu de représenter de nombreux
6 citoyens que de couvrir l'étendue de
7 vastes territoires;
8 Attendu qu'il est difficile pour
9 l'Assemblée nationale à elle seule de
10 consigner les intérêts urbains et les
11 intérêts régionaux;
12 Attendu que le dialogue entre les deux
13 (2) instances élues ne peut que créer
14 davantage de démocratie et de
15 transparence et ainsi favoriser les
16 intérêts citoyens;
17 Attendu que l'absentéisme et la
18 défaillance des institutions dans le
19 domaine politique deviennent une
20 problématique, qu'il est fondamental
21 que tous semblent que la politique peut
22 jouer un rôle dans leur vie -- en fait,
23 c'est ça, c'est de réimpliquer la
24 politique dans la vie des citoyens --
25 et qu'il semble qu'ils peuvent jouer un

1 rôle concret;
2 Attendu que la décentralisation des
3 pouvoirs est la démarche-clé pour le
4 développement d'un Québec fort de ses
5 régions;
6 Attendu que le développement régional
7 doit être une priorité du gouvernement
8 du Québec vu l'importance des défis
9 actuels;
10 Attendu que le développement régional
11 durable nécessite la réconciliation des
12 objectifs économiques, environnementaux
13 et sociaux;
14 Attendu que le développement régional
15 durable est nécessaire à la solidarité
16 sociale de l'ensemble de la société
17 québécoise;
18 Attendu que les enjeux des régions sont
19 particuliers et nombreux, entre autres
20 en matière d'emplois, d'exode des
21 jeunes, de gestion des ressources
22 naturelles, de diversification
23 économique, d'agriculture, de
24 régionalisation, de l'immigration,
25 d'accessibilité aux soins de santé,

1 **d'accessibilité à l'éducation**
2 **supérieure et de préservation du**
3 **patrimoine culturel;**
4 **Attendu que la légitimité et le**
5 **leadership régional sont fondamentaux**
6 **dans l'avancée des enjeux proprement**
7 **régionaux;»**

8 O.K., des élus régionaux, c'est ça l'idée.

9 **«Attendu qu'il est impératif de créer**
10 **et non seulement de distribuer de la**
11 **richesse;**
12 **Attendu que les budgets affectés ces**
13 **dernières années au développement**
14 **régional par les gouvernements**
15 **successifs ont été -- et tout parti**
16 **confondu -- ont été extrêmement**
17 **modestes avec une tendance à la**
18 **décroissance et que le fonds**
19 **d'autonomie régional est déjà...»**

20 Bon, ça, c'est une... enfin, c'est parce que je
21 l'ai proposé à l'ADQ, mais ils ne veulent pas,
22 puis le PQ non plus, puis il n'y a aucun parti
23 politique qui le veut. En fait, il n'y a aucun
24 parti politique présentement qui veut
25 grand-chose à l'Assemblée nationale. Bais, bon,

1 ça, c'est une autre chose. Donc :

2 **«Attendu que les nombreuses**
3 **consultations et organigrammes**
4 **régionaux sont coûteux et malgré les**
5 **efforts consentis trop peu efficaces;**

6 Donc, finalement, on essaie de faire marcher un
7 système démocratique qui marche plus ou moins
8 bien et finalement on engouffre des fonds
9 inutilement alors que les réformes pourraient
10 être proposées, ces argents-là mis à des
11 transformations qu'on pourra sentir.

12 Donc, il est proposé que, enfin un gouvernement
13 quel qu'il soit :

14 **«Crée et outille une Chambre des**
15 **régions non partisane au sein de**
16 **laquelle siégeront un représentant élu**
17 **par région selon le mode du suffrage**
18 **universel;**

19 on est d'accord que la partisannerie jouera
20 toujours en coulisse, mais au moins elle ne sera
21 pas affichée au seuil de cette Chambre, si un
22 jour elle existe.

23 Donc :

24 **«Cette chambre agira à titre**
25 **consultatif et suggestif auprès de**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

l'Assemblée nationale du Québec.»

Donc, consultatif et suggestif.

«La Chambre des régions verra à proposer des projets de loi adaptés à la réalité de l'ensemble du Québec en soumettant des solutions concrètes aux enjeux régionaux;

La Chambre des régions sera aussi consultée par l'Assemblée nationale du Québec pour les projets de loi émanant de cette dernière.

Cette Chambre des régions travaillera en collaboration dans ses démarches avec les CRE, Conférence régionale des élus, MRC, préfets, maires, conseillers municipaux.»

Enfin, c'est de donner une voix, une voix unie à tous ces organigrammes-là qui existent au Québec et qui manquent de support régional. O.K., une voix par région.

Donc, voilà. Comme je l'ai dit, c'est une ébauche qui mériterait, à mon avis, d'être fouillée davantage, voilà, par les législateurs.

Me MARCEL BLANCHET, président :

Alors merci, madame, pour votre présentation.

1 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
2 Merci.
3 **Me MARCEL BLANCHET, président :**
4 Vous entrez dans la lignée de ce qu'on a entendu
5 à quelques reprises aussi, monsieur Béland est
6 venu à Montréal hier nous présenter une formule
7 qui pouvait, en fait, se rapprocher de ce que
8 vous suggérez. Et c'est bien certain
9 qu'actuellement la Loi électorale telle qu'elle
10 est prévoit la division du territoire pour des
11 fins de partage des électeurs entre les
12 circonscriptions pour assurer une égalité
13 relative d'une circonscription à l'autre en ce
14 qui concerne les électeurs.
15 Alors, évidemment, ce n'est pas un travail
16 nécessairement facile parce que des électeurs,
17 ça vit sur un territoire, donc quand vient le
18 temps de diviser le territoire en essayant d'y
19 regrouper un nombre d'électeurs le plus
20 comparable possible d'une circonscription à
21 l'autre, ça crée un problème majeur. On y est
22 arrivé jusqu'à maintenant.
23 Cette fois-ci, on espère y arriver de façon
24 satisfaisante, même si on sait d'avance que la
25 proposition que nous allons finalement adopter

1 ne fera pas l'unanimité, mais encore une fois
2 c'est un tout autre débat que vous soulevez même
3 s'il est lié à celui qui nous occupe, il faut
4 bien constater, et ce n'est pas un phénomène qui
5 est particulier au Québec, que dans plusieurs
6 régions du monde, les populations rurales se
7 vident et s'en vont rester en ville ou dans les
8 milieux urbains, autour des grandes villes.
9 Alors, c'est ce qui fait que ça cause un
10 problème quand vient le temps de diviser le
11 territoire, on peut en arriver à des solutions
12 où les territoires ruraux sont énormes, avec
13 très peu de population, alors que les
14 territoires urbains sont extrêmement peuplés.
15 Pour vous dire par exemple dans les
16 Basses-Laurentides depuis deux mille un (2001),
17 donc depuis la dernière carte électorale, il y a
18 plus de cent mille (100 000) électeurs de plus,
19 ce qui veut dire qu'on a une circonscription,
20 par exemple, en Gaspésie, celle de Gaspé, qui a
21 vingt-sept mille (27 000) électeurs et, Masson,
22 soixante mille (60 000).
23 Alors, c'est le genre d'équilibre que la loi
24 nous charge d'essayer de rétablir. Ça, c'est le
25 système actuel.

1 Mais évidemment, on voit que ça pose des
2 difficultés et d'aucuns soumettent différentes
3 hypothèses pour essayer d'assurer une meilleure
4 représentation territoriale à l'Assemblée
5 nationale, et ça, c'est le débat dans lequel
6 vous vous êtes intéressé.

7 Et ce que je dis à ce sujet-là, c'est
8 qu'actuellement, il a fallu faire une parenthèse
9 sur toutes ces discussions parce qu'on a une loi
10 à appliquer. Notre devoir, notre charge qui
11 nous est demandée par l'Assemblée nationale,
12 c'est d'agir en fonction de la loi telle qu'elle
13 est, mais je continue de penser que la
14 discussion n'est pas pour autant terminée. Je
15 dirais même qu'au cours des dix (10) dernières
16 années, elle n'a jamais été aussi présente
17 qu'elle l'est maintenant. Alors, on verra bien
18 ce que l'avenir nous réserve en semblable
19 matière, on est bien conscient qu'il y en a qui
20 s'en occupent.

21 Alors, je vous remercie de votre présentation,
22 madame.

23 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

24 Si je peux me permettre juste un dernier mot.

25 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

1 Bien sûr.

2 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

3 Par contre -- là, c'est la sociologue qui va
4 parler et non... et non la citoyenne -- dans un
5 esprit de solidarité sociale, dans un esprit de
6 ne pas détruire des liens qui sont déjà tenus
7 entre les régions métropolitaines et les régions
8 régionales, je tiens quand même à signifier aux
9 commissaires que je crois qu'ils devraient
10 suspendre une décision dans l'application de la
11 loi actuelle en recommandant au gouvernement
12 d'apporter des modifications aux lois existantes
13 et de prendre en compte l'ensemble des mémoires
14 qui ont été déposés au sein de la Commission et
15 de légiférer en ce sens.

16 Il est du devoir de la Commission de faire
17 appliquer la loi, mais il est du devoir de la
18 Commission de revenir à l'article 1 d'une loi et
19 donc à l'esprit d'une loi. Et donc, si l'esprit
20 de la loi est d'assurer une représentativité
21 démocratique, il faut aller revoir le sens du
22 mot démocratie. Et si vous retournez voir le
23 sens du mot démocratie, vous allez vous rendre
24 compte que le débat auquel on s'attaque est tout
25 à fait pertinent et qu'il est aussi de votre

1 devoir de le signifier au gouvernement.
2 C'est... en fait, c'est ce que... c'est ce que
3 je veux dire et que, en fait, il vous est aussi
4 possible d'ajouter des sièges et non d'en
5 enlever pour régler le cas, par exemple, que
6 vous nous soumettiez dans les
7 Hautes-Laurentides.

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 La loi prévoit un maximum de cent vingt-cinq
10 (125) circonscriptions, alors... de cent
11 vingt-deux (122) à cent vingt-cinq (125). Nous
12 avons atteint le cent vingt-cinquième...

13 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

14 Donc, donc si jamais on vous répond, au
15 Gouvernement, que les modifications qui sont
16 demandées par exemple dans des mémoires comme le
17 mien ou comme celui de monsieur Bertrand sont
18 trop volumineuses, vous pouvez simplement leur
19 suggérer de changer la clause du cent vingt-cinq
20 (125) représentants.

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Comme je vous disais plus tôt, pour l'instant
23 nous avons une loi à appliquer telle qu'elle
24 est, donc nous devons produire, conformément à
25 l'échéancier que la loi prescrit, un rapport à

1 l'Assemblée nationale à l'automne. Dans ce
2 rapport, par ailleurs, il nous apparaîtra
3 approprié, au-delà du rapport qui viendra
4 décrire la carte que nous aurons adoptée, une
5 partie, une section, un chapitre qui viendra, en
6 fait, faire état des différentes problématiques
7 qui nous ont été soulevées dans le cadre de nos
8 vingt-quatre (24) auditions publiques. Et il y
9 aura aussi une troisième partie qui contiendra
10 des suggestions, recommandations à l'État
11 québécois. Alors, c'est vraiment le scénario
12 qui, pour nous, se dessine présentement à la
13 lumière de tout ce qu'on a entendu.

14 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

15 Ça me rassure. Parce que comme c'est un constat
16 mondial, le Québec doit être le premier à agir
17 ou un des premiers.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 J'aimerais quand même bien vous comprendre, là,
20 parce qu'en vous écoutant dans vos «attendus et
21 il est proposé», moi, je me disais : «Mais au
22 fond, ça ne change pas grand-chose.» Ce qu'on
23 est en train de faire, c'est de faire une carte
24 électorale équitable pour tout le monde, selon
25 évidemment un critère numérique, mais aussi qui

1 est basée sur...

2 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

3 Critère démographique.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 ... les communautés naturelles. Non, mais à
6 partir de là... ça, c'est une opération, je
7 dirais, de démocratie géographique et vous, vous
8 suggérez d'ajouter une chambre qui, elle, va
9 représenter les régions, c'est bien ça...

10 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

11 Non.

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 ... que je dois comprendre? Non?

14 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

15 On se comprend mal.

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 Ce n'est pas ça?

18 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

19 En fait, vous établissez le nombre de
20 représentants par unité territoriale en fonction
21 d'un critère démographique, le nombre
22 d'habitants, alors que l'identité... la
23 représentativité est une chose. La
24 représentativité est une chose; l'identité,
25 l'identité culturelle est une autre, culturelle

1 au sens large, non pas ethnique. Dans toute
2 sa... prenons par exemple le Grand Nord, qui est
3 probablement un des exemples les plus frappants,
4 par exemple, qui sera toujours... enfin,
5 «toujours», il ne faut jamais dire toujours,
6 mais qui sera, disons, un territoire moins
7 occupé et très vaste, mais qui, par ailleurs,
8 est porteur d'une identité qui mérite un
9 traitement aussi important aux yeux de l'État
10 québécois qu'une métropole, même si la métropole
11 a des enjeux multiples.

12 Donc, c'est... finalement, c'est qu'on a une
13 instance, on a combien de régions au Québec?
14 Seize (16)?

15 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

16 Dix-sept (17).

17 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

18 Dix-sept (17). Bon. Dix-sept (17), dix-sept
19 (17) élus, O.K....

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 Hum hum.

22 **Mme SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

23 ... qui s'assoient et qui proposent des
24 solutions concrètes pour le développement
25 régional. Ils proposent à l'Assemblée nationale

1 et ils sont aussi consultés dans le cadre des
2 consultations sur les projets de loi qui émanent
3 de l'Assemblée nationale.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 Mais ça, je le saisis très bien, mais vos
6 dix-sept (17) sont en surplus du cent vingt-cinq
7 (125).

8 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

9 Ils ne jouent pas le même rôle.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Mais ils ne jouent pas le même rôle. Ils sont
12 élus de façon non partisane au suffrage
13 universel, c'est bien ce que je comprends?

14 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

15 Oui.

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 Donc, l'opération qu'on est en train de faire,
18 elle est fondamentale pour assurer une équité...

19 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

20 Une équité.

21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22 ... sur le plan géographique...

23 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

24 Voilà.

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 ... de la démocratie au Québec.
2 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
3 Malgré le débalancement démographique.
4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
5 Au-delà de ça, ce que vous suggérez, c'est
6 considérons les régions comme des personnalités
7 existantes...
8 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
9 Voilà.
10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
11 ... et donnons-leur une voix.
12 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
13 Parce qu'entre nous, entre nous...
14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
15 Alors, on se comprend bien, ça va.
16 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
17 Oui. Entre nous...
18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
19 Ça va.
20 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**
21 ... les régions, là, moi, je suis Mauricienne,
22 O.K...
23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
24 Oui oui.
25 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

1 ... j'ai fait des études, j'ai voyagé partout,
2 je suis revenue en Mauricie parce que j'aime la
3 Mauricie, je suis une fille des régions, mais ma
4 région, elle est fictive, elle n'a pas... elle
5 est là dans notre coeur, on en parle dans les
6 journaux, on déclame des discours autour du
7 facteur régional, mais dans le concret, dans les
8 institutions, elle n'existe pas...

9 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

10 Ça va, là, je vous saisis bien.

11 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

12 ... elle est fictive.

13 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14 Merci.

15 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

16 Alors merci, madame.

17 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

18 Merci.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Bonne soirée.

21 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
22 le prochain intervenant.

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Oui. J'inviterais maintenant monsieur Robert
25 Gauthier. Monsieur Gauthier est président du

1 Parti québécois de Maskinongé, il est accompagné
2 de monsieur Jacques Pelletier, registraire du
3 parti, et de monsieur Rémi Désilets. Monsieur
4 Désilets a agi comme député de la
5 circonscription électorale de Maskinongé de mil
6 neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) à deux
7 mille trois (2003).

8 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

9 Alors bonsoir, messieurs. Nous vous écoutons.

10 - - - - -

11 **PRÉSENTATION DE MESSIEURS ROBERT GAUTHIER**

12 **JACQUES PELLETIER ET RÉMI DÉSILETS**

13 - - - - -

14 **M. ROBERT GAUTHIER :**

15 Oui, bonsoir.

16 Premièrement, nous tenons à vous remercier pour
17 nous donner l'occasion de vous rencontrer ce
18 soir et de prendre un certain nombre de minutes
19 de votre temps pour nous écouter sur notre
20 proposition qui va se concentrer principalement
21 sur le comté de Maskinongé.

22 Je tiens premièrement à préciser que notre
23 démarche, même si nous sommes représentants de
24 l'exécutif du Parti québécois du comté de
25 Maskinongé, donc parti politique qui est voué,

1 comme tous les autres partis politiques, qui a
2 comme objectif la prise du pouvoir, malgré ce
3 constat-là de la réalité, notre démarche ce soir
4 est une démarche beaucoup plus citoyenne.
5 Parce qu'on a fait des évaluations, lorsqu'on a
6 réfléchi à votre proposition de modification du
7 comté de Maskinongé, on a regardé les impacts
8 politiques et on s'est rendu compte, en
9 regardant différents scénarios de différents
10 découpages, y compris celui que vous proposez,
11 le découpage actuel, celui que nous, nous
12 proposerons ce soir, et d'autres découpages, on
13 s'est rendu compte que peu importe le découpage
14 territorial au Québec, lorsqu'il arrive une
15 vague, que ce soit en faveur d'un parti ou d'un
16 autre, peu importe le découpage, finalement
17 politiquement on va gagner ou on va perdre.
18 Donc, pour nous, ce n'est pas une démarche
19 politique ce soir parce que, au départ, on
20 pensait qu'effectivement, il y avait un enjeu
21 politique, mais on se rend compte qu'il n'y a
22 pas d'enjeu politique en tant que tel sur le
23 découpage compte tenu, comme je vous disais, que
24 lorsqu'il y a une vague pour un parti ou pour un
25 autre, à part quelques exceptions qui sont liées

1 beaucoup plus à la personnalité de certains
2 individus, de façon générale quand on regarde
3 l'histoire des vingt (20) dernières années de la
4 Mauricie, lorsqu'il y a eu une vague du Parti
5 libéral, le Parti québécois ou de l'ADQ
6 dernièrement, ça veut dire tous les comtés à peu
7 près, sauf un comté habituellement qui
8 résistait, qui était lié à la personnalité d'une
9 personne, d'un ministre régional.
10 Donc, compte tenu de ce constat-là, notre
11 démarche ce soir et notre proposition, c'est une
12 démarche beaucoup plus citoyenne, dans le sens
13 où on a réfléchi sur les impacts des
14 modifications que vous proposez.
15 Premièrement, c'est certain que nous comme
16 organisme, nous souscrivons à l'objectif
17 d'équité en termes de valeur du vote de chaque
18 électeur, donc à une répartition par comté qui
19 se rapproche de la moyenne nationale. Ça fait
20 que dans ce sens-là, le nombre d'électeurs
21 actuel du comté de Maskinongé, qui est de
22 quarante-neuf mille cinq cents (49 500), se
23 situe au-dessus de la moyenne québécoise de
24 quarante-cinq mille (45 000), donc, nous, on est
25 d'accord avec une réduction du nombre

1 d'électeurs du comté de Maskinongé, en partant.
2 Nous considérons qu'il faut minimiser le nombre
3 de personnes pour qui un changement devra avoir
4 lieu, cependant. Et dans votre proposition, ce
5 que vous mettez sur la table, c'est un
6 déplacement, premièrement, de quinze mille cent
7 quatre-vingt-quatre (15 184) électeurs qui
8 passeraient du comté de Maskinongé vers le comté
9 de Trois-Rivières, en fait qui est l'ancienne
10 ville, une partie de l'ancienne ville de
11 Trois-Rivières-Ouest, et en échange il y a la
12 partie nord de la Ville de Trois-Rivières où on
13 retrouve huit mille cent quarante-six (8 146)
14 électeurs qui s'en viendraient dans le comté de
15 Maskinongé. Donc, on déplace quinze mille (15
16 000) électeurs dans un sens et huit mille (8
17 000) dans l'autre pour obtenir un résultat net
18 de sept mille (7 000) électeurs qui passeraient
19 de Maskinongé à Trois-Rivières.
20 Nous, on considère que déplacer vingt-trois
21 mille (23 000) personnes pour arriver à un
22 résultat net de sept mille (7 000), c'est
23 beaucoup de déplacements pour des gens qui ne
24 demandent pas à changer de comté, en partant.
25 Donc, on s'est posé la question : Est-ce qu'on

1 pourrait arriver à peu près au même résultat en
2 déplaçant beaucoup moins d'électeurs en termes
3 d'impact et de changement?
4 Et là, notre proposition va dans ce sens-là,
5 c'est-à-dire qu'on a considéré l'aspect
6 historique et on a tenu compte aussi du
7 sentiment d'appartenance. Parce qu'il faut bien
8 dire, entre vous et nous, que les gens
9 actuellement de l'ancienne Ville de
10 Trois-Rivières-Ouest qui s'en iraient à
11 Trois-Rivières ne sont pas plus attachés au
12 comté de Maskinongé que ceux du nord de la
13 Ville, et encore moins ceux du nord de la Ville
14 se rattacher au comté de Maskinongé en termes de
15 sentiment d'appartenance. On n'a pas fait
16 d'étude puis de sondage auprès de la population,
17 mais on est certain, parce qu'on connaît les
18 gens dans le milieu, les gens du nord de la
19 Ville de Trois-Rivières ne sont pas intéressés à
20 s'en venir dans Maskinongé, c'est certain, puis
21 ceux de Trois-Rivières-Ouest, bien, ils sont
22 comme habitués parce que ça fait vingt (20) ans
23 qu'ils sont là, mais ils ne sont pas... on ne
24 sent pas de sentiment d'appartenance très fort
25 parce que la vie sociale, culturelle, économique

1 des gens de Trois-Rivières-Ouest, c'est la
2 banlieue de Trois-Rivières, donc les gens
3 travaillent à Trois-Rivières, vont au centre
4 culturel à Trois-Rivières et puis ainsi de
5 suite, donc ils ont très peu de liens avec la
6 partie rurale du comté de Maskinongé.
7 Donc nous ce qu'on propose, c'est de déplacer
8 environ cinq (5) à six mille (6 000) personnes
9 qui seraient la partie du territoire comprise
10 entre l'autoroute 40 au nord, le fleuve
11 Saint-Laurent au sud, le boulevard des Récollets
12 à l'est, qui est l'ancienne limite de l'ex-ville
13 de Trois-Rivières-Ouest, et à l'ouest par
14 l'autoroute 55. Donc, dans ce périmètre-là, on
15 retrouve à peu près cinq mille sept cent (5 700)
16 électeurs et c'est l'ancienne ou la vieille
17 partie de l'ex-ville de Trois-Rivières-Ouest.
18 Et on m'a rappelé aujourd'hui que cette
19 partie-là de la ville faisait partie du comté de
20 Trois-Rivières avant mil neuf cent soixante-dix
21 (1970). Donc, il y a là une différence entre
22 cette partie-là de l'ancienne ville de
23 Trois-Rivières-Ouest par rapport à la banlieue
24 où on retrouve des jeunes familles plus au nord,
25 puis du développement résidentiel qui s'est fait

1 à partir des années soixante-quinze (75) et
2 plus, donc on retrouve là l'ancienne ville de
3 Trois-Rivières-Ouest qui, par la rue Notre-Dame,
4 puis vous l'avez sûrement pris ce soir pour
5 aller manger au centre-ville à Trois-Rivières,
6 c'est la rue qui passe ici, donc vous avez là un
7 lien naturel, puis un lien historique,
8 géographique entre cette partie-là de l'ancienne
9 ville de Trois-Rivières-Ouest et le centre-ville
10 de Trois-Rivières.

11 Donc, ces gens-là, nous ce qu'on dit, il y a
12 cinq (5), six mille (6 000) personnes là, plutôt
13 que déplacer vingt-trois mille (23 000)
14 personnes, pourquoi ne prenons-nous pas cette
15 partie-là pour la rattacher au comté de
16 Trois-Rivières, ce qui est beaucoup plus
17 naturel. Comme c'était avant soixante-dix (70).
18 L'autre chose à considérer aussi, c'est que si
19 jamais la partie nord de la Ville de
20 Trois-Rivières s'en venait avec Maskinongé, vous
21 êtes sans doute au courant que cette partie-là,
22 c'est une partie où il y a une croissance
23 démographique très importante présentement.
24 Donc, cette croissance démographique-là va faire
25 en sorte que dans deux (2) élections d'ici, vous

1 allez constater qu'il y a beaucoup trop de monde
2 dans Maskinongé puis il va falloir refaire un
3 autre découpage parce qu'il y a une croissance
4 rapide, effectivement. Quand on regarde les
5 projets de développement résidentiel dans la
6 région de Trois-Rivières, c'est dans le nord de
7 la ville que ça se passe. Donc, à ce moment-là,
8 il y a peut-être dix-huit cents (1 800)... entre
9 quinze... mille cinq cents (1 500) et deux mille
10 (2 000) de croissance de population annuellement
11 dans ce secteur-là, donc dans quelques années,
12 il va y avoir une surpopulation qui va engendrer
13 encore le même problème pour le comté de
14 Maskinongé et puis on va devoir le redécouper à
15 nouveau.

16 Donc je pense, si on veut avoir une vision plus
17 à moyen et à long terme, il faut aller sur des
18 parties plus stables qui va nous assurer un
19 découpage plus équitable entre Trois-Rivières et
20 Maskinongé. Et dans la proposition que nous, on
21 vous fait, ça nous mènerait, un comté de
22 Maskinongé, à quarante-trois mille cinq cents
23 (43 500) électeurs environ et le comté de
24 Trois-Rivières serait à ce moment-là à
25 quarante-trois mille huit cent (43 800), donc

1 entendu cet après-midi aussi, la construction,
2 l'aéroport, etc.

3 Alors, c'était mon commentaire que la région
4 qu'on veut emmener à Trois-Rivières, c'est une
5 région qui est déjà bien établie et, en mil neuf
6 cent soixante-dix (1970) et avant, on faisait
7 partie du comté de Trois-Rivières.

8 Merci.

9 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

10 Ça va?

11 **M. ROBERT GAUTHIER :**

12 Peut-être juste un dernier commentaire qui
13 n'était pas dans notre mémoire en tant que tel,
14 mais qui concerne deux (2) municipalités qui
15 sont au nord du territoire de Maskinongé, qui
16 appartiennent présentement au comté de
17 Saint-Maurice, à savoir Saint-Mathieu-du-Parc et
18 Saint-Boniface.

19 Ces deux (2) municipalités-là, vous avez évoqué
20 tantôt plus tôt dans votre présentation que pour
21 la MRC de Mékinac, vous trouviez important de
22 respecter les limites territoriales de la MRC.
23 Ça m'a fait penser qu'il faudrait réfléchir au
24 fait que si on veut respecter le territoire de
25 la MRC de Maskinongé, les territoires de

1 Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Boniface, qui
2 font partie de la MRC de Maskinongé, devraient
3 tout naturellement faire partie du comté de
4 Maskinongé, si on veut respecter le même
5 principe que pour Mékinac.
6 Et ça, ça nous amènerait à peu près à cinq mille
7 cinq cents (5 500) électeurs de plus si ces deux
8 (2) municipalités-là étaient ajoutées à
9 Maskinongé. C'est sûr que ça ne nous aide pas à
10 régler le problème, là, parce que si on en
11 déplace cinq mille (5 000) en bas, puis on va en
12 chercher cinq mille (5 000) en haut, ça ne nous
13 aide pas. Mais par contre, en termes de
14 sentiment d'appartenance, je veux dire les gens
15 de Saint-Boniface, le maire, il siège à la MRC
16 de Maskinongé et tout ça, donc il y a là un lien
17 naturel et, en termes de vocation économique,
18 quand on regarde Saint-Mathieu-du-Parc avec
19 Saint-Élie-de-Caxton, c'est deux (2)
20 municipalités voisines qui ont des
21 problématiques qui se ressemblent, communes.
22 Comme par exemple, présentement, les deux (2)
23 municipalités travaillent beaucoup au niveau de
24 l'assainissement des eaux et au niveau de
25 problème des algues bleues dans les lacs, donc

1 c'est des municipalités de villégiature, donc il
2 y a là des traits communs.
3 Et le découpage de MRC, je veux dire il y a
4 quand même eu des études de faites sur les
5 délimitations des MRC qui démontrent que les
6 municipalités qui font partie d'une même MRC ont
7 des points en commun sur le plan, là, de la vie
8 économique, de la vie sociale, de la vie
9 culturelle. Donc, si vous adoptez le principe
10 d'un comté/une MRC pour Mékinac, je pense que
11 là, il faudrait examiner cette possibilité-là
12 aussi. On serait ouvert à ça, nous autres.
13 Merci.

14 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

15 Je crois que Saint-Maurice aurait un problème,
16 par exemple.

17 **M. ROBERT GAUTHIER :**

18 Oui oui, c'est certain.

19 **M. RÉMI DÉSILETS :**

20 (Inaudible).

21 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

22 Je vous en prie.

23 - - - - -

24 **PRÉSENTATION DE M. RÉMI DÉSILETS**

25 - - - - -

1 **M. RÉMI DÉSILETS :**

2 Je voudrais juste rajouter, comme ex-député,
3 juste une analyse qu'on se fait dire souvent
4 comme député, puis comme fonctionnaire parce que
5 les gens critiquent beaucoup, des fois avec
6 raison, le gouvernement, mais des fois avec de
7 la congruence.

8 Et puis autant Robert qui était... qui vient de
9 prendre sa retraite, mais qui a été
10 fonctionnaire longtemps... -- merci.

11 O.K. Autant monsieur Gauthier qui a été
12 fonctionnaire longtemps, puis j'en suis un
13 encore parce que je suis enseignant, la
14 congruence, c'est important dans ce qu'on fait.
15 J'enseigne, Robert était fonctionnaire, mais
16 autant nos relations avec les enfants, avec les
17 parents, il faut qu'il y ait une suite logique.
18 Puis des fois, nos citoyens nous critiquent
19 parce qu'ils ne voient pas la suite logique.
20 Puis dans le sens qu'on en prend vingt-cinq
21 mille (25 000) pour en déplacer juste cinq (5),
22 les citoyens ont de la misère -- vont avoir de
23 la misère quand ils vont être devant les faits,
24 ils vont avoir de la misère à comprendre.

25 Et puis chez nous dans Maskinongé, les gens de

1 Trois-Rivières-Ouest, le sentiment
2 d'appartenance, il était à Trois-Rivières. Ça
3 n'aurait même pas... même si j'avais un bureau
4 de député à Trois-Rivières-Ouest, ils pensaient
5 que j'étais député de Trois-Rivières :
6 «Qu'est-ce que tu fais là dans notre
7 territoire?» C'était les deux (2) commentaires
8 que j'avais. Ça fait qu'on était à couteau tiré
9 ou encore les gens ne savaient pas que j'étais
10 député de Maskinongé ou qu'est-ce que Maskinongé
11 vient faire dans Trois-Rivières, parce qu'on est
12 dans Trois-Rivières.

13 Ça fait que les gens, le sentiment
14 d'appartenance, ils ne l'ont pas. Ça fait que
15 quand on va le faire, quand on va faire le
16 changement, faire attention à ça, parce qu'on va
17 créer du mécontentement beaucoup si on en
18 dérange trop.

19 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

20 Ce n'est pas notre objectif.

21 **M. RÉMI DÉSILETS :**

22 Non, je sais que ce n'est pas le vôtre parce que
23 vous avez... on a tout le monde la même
24 impression, puis je suis content que vous faites
25 cette démarche-là parce que ça nous permet...

1 puis on a eu beaucoup de critiques positives par
2 rapport à votre démarche, surtout, entre autres,
3 là, Lucie Papineau, François Legault, qui nous
4 ont parlé d'une façon très positive de votre
5 façon, de votre écoute, de votre suivi que vous
6 faisiez dans ce dossier-là. Ça nous a... on
7 était peut-être bien un petit peu craintif au
8 départ, mais ils nous ont rassurés face à votre
9 écoute et puis on a suivi un petit peu plus vos
10 démarches depuis ce temps-là et ça nous rassure.
11 On vient avec un dégageant parce que... dans le
12 sens que la politique ou la vie, c'est... on
13 fait ce qu'on peut, on ne fait pas ce qu'on veut
14 tout le temps, et puis on vient parce qu'on
15 croit à la démocratie, mais si on n'est pas
16 gagnant, on ne sortira pas dans les journaux non
17 plus parce qu'on sait que la vie c'est comme ça,
18 là, on ne gagne pas à tous les coups, puis la
19 vie, c'est tout le temps, là, on échange, puis
20 on troque, et puis on ne gagne pas ce coup-ci,
21 on gagnera la prochaine, puis...
22 Mais gagner, c'est surtout dans le sens, on va
23 être gagnant tout le monde si les citoyens se
24 sentent écoutés là-dedans, ne se sentent pas
25 bousculés. Parce que c'est la vie démocratique

1 que vous êtes en train de jouer, le sentiment
2 d'appartenance des gens, et c'est très
3 important, et c'est dans ce sens-là qu'on vient,
4 qu'on vous interpelle tout le monde pour dire :
5 «Attention, il y a peut-être des moyens
6 alternatifs pour arriver aux mêmes résultats»,
7 et puis vous en ferez ce que vous pensez le
8 mieux, mais on va être solidaire à votre
9 décision.

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Merci. Est-ce que vous vouliez continuer,
12 monsieur?

13 **M. ROBERT GAUTHIER :**

14 J'avais juste question, messieurs les
15 commissaires, c'était de vous demander pourquoi
16 vous n'avez pas touché au comté de
17 Saint-Maurice? C'est une question qui est
18 peut-être pertinente, mais je trouve ça curieux,
19 un comté beaucoup plus petit que les autres
20 alentour et vous n'y touchez pas du tout. Je ne
21 comprends pas. Je suis un peu dans la même
22 opinion que monsieur Gabiars était cet
23 après-midi, on se pose la question.

24 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

25 Effectivement, Saint-Maurice, comme vous le

1 voyez, est à moins dix-neuf virgule quatre
2 (-19,4) alors que le maximum, c'est moins
3 vingt-cinq (-25) pour continuer de respecter la
4 règle numérique prévue dans la Loi électorale.
5 Donc, on ne pouvait pas l'affecter grandement,
6 on ne pouvait pas lui ajouter des municipalités
7 sans fragiliser trop les municipalités -- les
8 circonscriptions voisines. Donc, il nous
9 apparaissait, suivant les études qu'on avait,
10 suivant les projections démographiques qu'on
11 avait, il nous apparaissait pouvoir survivre
12 comme ça pour un bout encore. Alors, on s'est
13 dit : Pourquoi l'affecter celui-là?
14 Le problème qu'on avait avec Trois-Rivières, je
15 pense que vous l'avez bien vu, Trois-Rivières
16 c'était à moins seize (-16), presque moins
17 dix-sept (-17), là, pour une ville. Je pense
18 que c'est à peu près le seul cas au Québec où
19 une ville était si négative par rapport à la
20 moyenne provinciale. Alors ce qu'on a proposé,
21 vous avez pu le constater, c'est moins zéro
22 virgule neuf (-0,9).
23 Donc, on la mettait vraiment, mais vraiment dans
24 la moyenne des circonscriptions électorales du
25 Québec. Donc, on l'équilibrait presque

1 parfaitement. Alors, c'est ça l'objectif qu'on
2 a voulu faire avec Trois-Rivières.
3 Mais évidemment, on a entendu ce qu'on vous
4 venez de nous dire, on a entendu cet après-midi
5 aussi et, tout parti confondu, vous avez le même
6 point de vue.
7 À partir de là, on va voir comment est-ce qu'on
8 pourrait aménager notre proposition en tenant
9 compte de vos commentaires. Notre réflexion
10 n'est pas terminée, on va y penser sérieusement
11 à la lumière de ce qu'on a entendu, ça va de
12 soi.
13 En ce qui concerne le respect des MRC, bien sûr,
14 c'est un critère qu'on s'est donné, nous, mais
15 c'est impossible de le faire partout, hein. On
16 comprendra qu'il y a quatre-vingt-six (86) MRC,
17 cent vingt-cinq (125) circonscriptions, il y a
18 des MRC avec douze mille (12 000) électeurs, il
19 y en a qui en ont cent cinquante mille (150
20 000), alors à partir de là, c'est un élément
21 dont on essaie de tenir compte, mais ce n'est
22 pas toujours possible. Mais quand on pouvait le
23 faire, on l'a fait. Mais encore une fois, ce
24 n'est pas évident non plus de pouvoir, en fait,
25 répondre à toutes les attentes parce que

1 parfois, en plus, ça nous a étonnés au cours de
2 notre audition, nos auditions publiques aussi,
3 parfois les frontières de MRC, c'était
4 extrêmement important, il fallait absolument
5 respecter ça, alors que dans d'autres endroits
6 pas du tout. Vraiment, là, les gens avaient
7 développé d'autres synergies entre eux et ils
8 s'entendaient très bien comme ça et les
9 frontières des MRC pour eux autres, c'était des
10 trucs qui leur avaient été imposés à la fin des
11 années soixante-dix (70), au début des années
12 quatre-vingt (80), puis ce n'était pas quelque
13 chose avec lequel ils se sentaient très à
14 l'aise.

15 Mais par ailleurs, ce qu'on constatait
16 généralement et c'est un fait, les MRC depuis
17 leur création, il y a maintenant plus de
18 vingt-cinq (25) ans, ont pris, en fait, de
19 l'envergure. Ce sont devenus des organismes, en
20 fait, qui sont bien représentatifs de leur
21 région. Ce sont venus des organismes auxquels
22 on a attribué de plus en plus de pouvoir et qui
23 servent maintenant à faire du développement
24 économique, à assurer la sécurité sur le
25 territoire, donc il y a différentes

1 responsabilités qui leur ont été attribuées.
2 Donc, ça, c'est un élément dont on tient compte
3 aussi. C'est pour ça que dans nos critères
4 lorsque nous avons commencé nos travaux, on
5 s'est dit compte tenu de l'importance que ces
6 organismes-là ont connu au cours des dernières
7 années, on va essayer autant qu'on le peut de
8 les respecter, mais en étant conscient d'avance
9 qu'on ne pouvait pas toujours le faire. Mais
10 quand on peut le faire, on le fait.
11 Alors... Mais encore une fois ce qu'on constate
12 dans votre proposition, c'est que... ce que vous
13 nous dites et ce qu'on entend, c'est que du côté
14 nord de la Ville de Trois-Rivières, on se sent
15 beaucoup plus d'affinités avec le Vieux
16 Trois-Rivières qu'avec Maskinongé.
17 Quand on regarde la proposition de carte qu'on a
18 préparée, on voit bien, avec le Trois-Rivières
19 qui est là, parfaitement équilibré
20 numériquement, on voit bien que c'est tout le
21 bâti, hein, qui est visé, là. Si vous voyez,
22 finalement, la partie en bleu pâle ou en presque
23 blanc, là, alors c'est vraiment le
24 Trois-Rivières tel que nous on le concevait.
25 Mais ce que vous nous dites, c'est vrai pour la

1 partie sud de l'autoroute, mais pour la partie
2 nord, ce n'est pas exact, c'est un quartier
3 relativement nouveau qui, nous a-t-on dit, a été
4 davantage construit avec l'avènement de
5 l'université. Alors donc, ce n'est pas
6 vraiment... cette partie-là n'a pas vraiment de
7 lien avec le Vieux Trois-Rivières comme tel.
8 Alors, c'est des... on est venu ici, hein, pour
9 entendre ces choses-là. Nous, à distance, là,
10 on avait, comme je le disais plus tôt, beaucoup
11 d'informations qui nous permettaient de nous
12 faire une idée, mais les consultations publiques
13 qu'on fait sont absolument essentielles pour
14 nous assurer qu'on tient compte de ce que les
15 gens sont réellement et de ce qu'ils souhaitent.
16 Alors, c'est dans cette optique-là, finalement,
17 qu'on reçoit avec beaucoup d'intérêt les propos
18 que vous nous avez donnés.
19 Alors, je ne sais pas si mes collègues ont des
20 commentaires ou des questions ou si vous voulez
21 vous-même ajouter autre chose?

22 **M. RÉMI DÉSILETS :**

23 Alors, on aimerait simplement vous dire merci,
24 parce que je sais que vous terminez ce soir et
25 puis félicitations et merci pour la job

1 démocratique que vous faites, parce que c'est
2 important ce que vous faites, puis c'est l'fun
3 que vous soyez encore là en ce beau vendredi
4 ensoleillé.

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 On termine ce soir, alors c'est...

7 **M. ROBERT GAUTHIER :**

8 On se disait tantôt que pour être intéressant,
9 il fallait être court, on a essayé d'être court!

10 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

11 Alors, c'est nous qui vous remercions d'être
12 venus nous éclairer, de nous avoir donné des
13 éléments pour alimenter notre réflexion.

14 **M. ROBERT GAUTHIER :**

15 Merci beaucoup.

16 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

17 Merci beaucoup. Bonne soirée.

18 **M. ROBERT GAUTHIER :**

19 Bonne fin de travaux.

20 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

21 Alors, monsieur le secrétaire, s'il vous plaît,
22 le prochain intervenant?

23 **M. DENIS FONTAINE, secrétaire :**

24 Monsieur le président, nous avons entendu les
25 deux (2) personnes, les deux (2) intervenants

1 qui s'étaient inscrits à l'audition de ce soir.
2 Peut-être y a-t-il dans la salle d'autres
3 personnes qui voudraient intervenir?

4 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS : ERVENANTE NON**
5 **IDENTIFIÉE :**

6 (Inaudible).

7 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

8 Oui, madame.

9 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

10 Parce que moi je suis de Saint-Maurice puis je
11 vais me permettre quand même.

12 Les réseaux sociaux se créent principalement à
13 partir des écoles secondaires, donc à partir des
14 réseaux d'institution d'études, et les gens de
15 Saint-Boniface et les gens de
16 Saint-Mathieu-du-Parc fréquentent les
17 institutions de la Grande Région de Shawinigan
18 souvent.

19 Et d'ailleurs, ce qui est plutôt illogique au
20 point de vue sociologique, hein, on s'entend,
21 c'est Sainte-Élie. Sainte-Élie, en fait,
22 appartient davantage au réseau de Saint-Maurice
23 que l'inverse.

24 Donc, si on parle purement de logique
25 sociologique, Saint-Boniface, Saint-Mathieu et

1 Sainte-Élie ont un rayonnement... en tout cas,
2 au niveau des réseaux sociaux, parce que ces
3 gens-là fréquentent les institutions secondaires
4 ensemble, donc...

5 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

6 (Inaudible) pour me permettre, je suis d'accord
7 de ce que dit madame, je réside à
8 Sainte-Élie-de-Caxton moi-même et je pourrais
9 vous dire qu'effectivement, c'est une autre
10 aberration. On a plein de structures... la
11 commission scolaire, ça fait partie de
12 Shawinigan; la MRC, ça fait partie de
13 Maskinongé.

14 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

15 Sainte-Élie, c'est limite.

16 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

17 Le comté...

18 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

19 On est d'accord.

20 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

21 C'est ça. Donc, il y a...

22 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

23 Sainte-Élie, c'est limite.

24 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

25 ... comme une aberration. C'est pour ça qu'à

1 partir du moment où le gouvernement décide
2 d'avoir une structure qui s'appelle la MRC, on
3 devrait, comme organisme gouvernemental, avoir
4 une certaine cohérence et à la fois le réseau
5 scolaire, le réseau municipal, le réseau
6 électoral provincial devrait au moins respecter
7 ce que le Gouvernement du Québec décide comme
8 sentiment d'appartenance en créant des MRC.
9 Vous l'avez dit tantôt, les MRC, ce sont
10 maintenant des gens qui administrent ensemble
11 des fonds publics. Il y a un programme qui
12 s'appelle Le pacte rural, ils donnent des
13 subventions. Ça fait que les gens de Maskinongé
14 donnent des subventions à Saint-Boniface, les
15 étudiants de Saint-Boniface s'en vont étudier à
16 Shawinigan. Donc, c'est tout mélangé.
17 C'est pour ça que dans le fond, pour des fins de
18 cohérence, je pense que ça serait bon d'avoir
19 des structures administratives dans tous les
20 domaines au Québec qui se respectent
21 mutuellement.

22 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

23 Si on veut que les MRC soient respectées, il
24 faudrait faire élire directement leurs
25 représentants par la population. Alors là, on

1 aurait une véritable Chambre des régions...

2 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

3 Oui, mais les représentants sont élus par la

4 population...

5 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

6 ... et ça serait solutionné.

7 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

8 ... madame, tous les maires...

9 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

10 Ils sont élus...

11 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

12 ... sauf le préfet.

13 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

14 Oui, mais c'est...

15 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

16 C'est juste le préfet. Les autres sont élus...

17 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

18 Oui, mais ils ne sont pas élus pour faire cette

19 job-là...

20 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

21 (Inaudible).

22 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

23 ... par la population, donc la population n'est

24 pas intéressée par la politique régionale.

25 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

1 Je pense qu'on n'est pas dans le bon auditoire,
2 dans le bon mandat, là.

3 **MME SACKI CARIGNAN DESCHAMPS :**

4 (Inaudible).

5 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

6 Alors, je vous remercie.

7 Il y a déjà pour les préfets que c'est déjà
8 possible.

9 Alors voilà.

10 **UNE INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

11 (Inaudible).

12 **Me MARCEL BLANCHET, président :**

13 Alors, je vous remercie beaucoup, en fait, de
14 votre présentation.

15 Écoutez, je pense que dans les circonstances,
16 nous allons mettre fin à nos travaux. Il me
17 reste effectivement à vous remercier d'être
18 venus nous éclairer et au terme de cette tournée
19 d'auditions publiques qui nous a amenés, au
20 cours des huit (8) dernières semaines, dans
21 vingt-trois (23) localités, je voudrais dire, au
22 nom de mes collègues et en mon nom personnel, un
23 gros merci à tout le personnel, notre personnel
24 qui nous a accompagnés, qui a été notre soutien
25 durant toute cette épopée, je dirais, hein, ça a

1 été toute une équipée qu'on a fait, là, là, au
2 cours des huit (8) dernières semaines, on a été
3 partout, Gatineau, on a été... Chibougamau, la
4 Gaspésie, la... évidemment la Beauce. On a été
5 vraiment partout au Québec. Alors en fait,
6 encore une fois, je tiens à remercier beaucoup,
7 en fait, les services qui nous ont accompagnés,
8 le service de la division territoriale, l'équipe
9 technique responsable des relations avec les
10 médias aussi, je pense qu'il faut le souligner.
11 Notre secrétaire, madame Lucie Julien, qui était
12 toujours au poste pour assurer un accueil
13 convenable à nos visiteurs, aux gens qui sont
14 venus nous éclairer.
15 Donc, encore une fois, tous ces gens-là nous ont
16 permis de faire un travail très intéressant qui
17 va certainement nous alimenter dans notre
18 réflexion au cours des prochaines semaines avant
19 que nous déposions notre rapport final à
20 l'Assemblée nationale.
21 Vous savez qu'on a reçu plus de cinq cent
22 quatre-vingts (580) documents de toutes sortes.
23 On a tenu, encore une fois, vingt-quatre (24)
24 auditions publiques, c'est notre dernière ce
25 soir, et on a entendu plus de trois cents (300)

1 intervenants.
2 Alors, c'est beaucoup d'informations dont
3 maintenant nous disposons pour, j'espère bien,
4 en arriver à un résultat qui, on le sait bien
5 d'avance, ne sera pas parfait, mais qu'on pense,
6 en fait, devrait être équitable envers la
7 population électorale du Québec.
8 Alors, encore une fois, merci pour l'excellent
9 travail de notre équipe et merci à tous ceux qui
10 ont pris la peine de venir nous éclairer.
11 Bonne fin de soirée. Je vous remercie.

12 - - - - -

13 **FIN DE LA SÉANCE DE LA SOIRÉE**

14 - - - - -

15 Je, soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
16 officielle, certifie sous mon serment d'office
17 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
18 transcription exacte et fidèle de ce que j'ai
19 entendu lors de l'écoute de l'enregistrement
20 numérique de l'audition du CRE du 13 juin 2008,
21 le tout conformément à la loi.

22
23 -----
24 HUGUETTE PICHÉ, s.o.

25 HP/hpa (080613-Trois-Rivières)